



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9757^e séance

Mardi 22 octobre 2024, à 15 heures

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Baeriswyl (Suisse)

Membres :

Algérie	M. Bendjama
Chine	M. Geng Shuang
Équateur	M. De La Gasca
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Shea
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. Dharmadhikari
Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
Japon	M. Mikanagi
Malte	M. Camilleri
Mozambique	M. Afonso
République de Corée	M. Hwang
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
Sierra Leone	M. Sowa
Slovénie	M ^{me} Blokar Drobič

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (S/2024/742)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (S/2024/742)

La Présidente : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants d'Haïti, du Kenya et de la République dominicaine à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Roberto Álvarez Gil, Ministre des relations extérieures de la République dominicaine.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les intervenantes suivantes à participer à la présente séance : M^{me} María Isabel Salvador, Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti ; M^{me} Catherine Russell, Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance ; et M^{me} Rosy Auguste Ducéna, responsable de programmes au Réseau national de défense des droits humains.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2024/742, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Salvador.

M^{me} Salvador (*parle en anglais*) : Depuis mon dernier exposé au Conseil en juillet (voir S/PV.9679), la situation en Haïti s'est hélas détériorée. Il y a plus de 700 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays, ce qui représente une augmentation de 22 % au cours des trois derniers mois. Le processus politique, malgré des avancées initiales dont j'ai fait état dès le mois de juillet, est aujourd'hui confronté à d'importants problèmes, transformant l'espoir en une profonde inquiétude. La situation en matière de sécurité reste extrêmement fragile, avec de nouveaux pics de violence aiguë. Les Haïtiens continuent de souffrir dans tout le pays alors que les activités des bandes criminelles s'intensifient et s'étendent au-delà de Port-au-Prince, répandant la peur et la terreur et submergeant l'appareil de sécurité nationale.

La situation humanitaire est encore plus catastrophique aujourd'hui. Le 3 octobre, une horrible et brutale

attaque de gangs contre la petite ville de Pont-Sondé, dans le département de l'Artibonite, a fait 115 morts et des dizaines de blessés parmi les civils. Cette attaque a mis en évidence l'insécurité dans laquelle les Haïtiens sont contraints de vivre et a encore exacerbé la crise humanitaire. Cet événement atroce, qui a choqué le pays, a poussé des milliers d'habitants à fuir leurs maisons, cherchant refuge dans d'autres régions, et constitue un nouveau rappel de l'insécurité croissante qui continue de faire des ravages dans la vie quotidienne des Haïtiens.

Les bandes attaquent également en mer. Des embarcations transportant des civils de la capitale vers d'autres régions d'Haïti ont été attaquées. Des employés de sociétés internationales de fret ont été kidnappés, ce qui a conduit certaines entreprises à suspendre leurs services vers Haïti.

Au cours des cinq derniers jours, ce week-end, plusieurs quartiers de Port-au-Prince, tels que Solino, Nazon, Bas-Delmas, Cité-Militaire, Drouillard, Tabarre, Croix-des-Bouquets, Cité-Doudoune et Arcahaie, dans le département de l'Ouest, ainsi que L'Estère, dans le département de l'Artibonite, ont été constamment attaqués par différents groupes de bandes de l'alliance Viv Ansam.

(l'oratrice poursuit en français)

Je tiens à souligner l'impact dévastateur de cette violence sur la population haïtienne. Des femmes, des hommes, et surtout des enfants, subissent de plein fouet les atrocités commises par les gangs, qui se traduisent par des meurtres, des enlèvements et des violences sexuelles d'une brutalité inouïe dans les régions impactées. Les gangs utilisent systématiquement la violence sexuelle comme arme de terreur et de soumission, infligeant des souffrances indicibles aux femmes et aux filles, ainsi qu'à d'autres groupes vulnérables.

Le peuple haïtien continue de souffrir dans des conditions de vie terribles, avec un accès de plus en plus limité aux services essentiels, notamment dans les zones où des milliers de personnes ont été déplacées, fuyant cette terreur.

(l'oratrice reprend en anglais)

Depuis le premier déploiement en juin, les contingents kényans de la Mission multinationale d'appui à la sécurité ont été rejoints par leurs homologues des Bahamas, du Belize et de la Jamaïque. Environ 430 personnes sont maintenant déployées et leur présence est une évolution dont nous nous félicitons. Cela est toutefois loin d'être suffisant. L'annonce faite par le Président kényan Ruto concernant le déploiement, dans les prochaines semaines, de nouveaux contingents pour

compléter les forces déjà sur place a bien sûr été accueillie avec une grande satisfaction. Malgré certaines contributions qui ont été versées au fonds d'affectation spéciale, la Mission manque cruellement de ressources, ce qui pourrait avoir une incidence sur les déploiements et empêcher la Mission de s'acquitter de ses tâches en appui à la Police nationale d'Haïti et aux Forces armées d'Haïti.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer ma gratitude aux membres du Conseil pour le renouvellement du mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) en juillet. Le nouveau mandat fournit le cadre nécessaire pour permettre au BINUH de continuer à fournir un soutien critique à Haïti pendant cette période de transition. En réponse à la demande du Conseil, nous nous employons à élaborer une stratégie globale pour appuyer le processus politique dirigé par les Haïtiens. Cette stratégie prend en compte la nécessité de consolider un dialogue national inclusif, de renforcer l'appui aux réformes électorale et constitutionnelle et de renforcer la sécurité publique en améliorant la coopération avec la Police nationale d'Haïti et la Mission multinationale d'appui à la sécurité.

Je saisis également cette occasion, bien entendu, pour remercier les membres de leur soutien décisif aux résolutions concernant Haïti, y compris le renouvellement du régime de sanctions et du mandat de la Mission multinationale d'appui à la sécurité.

Tout au long de la période considérée, les progrès limités accomplis par les autorités nationales dans la mise en œuvre du dispositif de gouvernance transitoire convenu ont été sérieusement éclipsés par les divergences croissantes au sein du pouvoir exécutif bicéphale.

Le 7 octobre, M. Leslie Voltaire a succédé à M. Edgard LeBlanc en tant que Président du Conseil présidentiel de transition, modifiant l'ordre de la présidence pro tempore du Conseil sur fond d'allégations de corruption visant trois de ses membres. Les tensions entre le Conseil présidentiel de transition et le Gouvernement se sont aggravées. En conséquence, la frustration de la population face à la dynamique conflictuelle qui gêne le travail des autorités de transition s'est accentuée et érode la confiance dans le processus politique en cours.

Conformément à son mandat, le BINUH s'efforce de renforcer la collaboration au sein de l'exécutif bicéphale, en encourageant ses membres à mettre de côté leurs divergences et à se concentrer sur la lutte contre l'insécurité, les réformes en matière de gouvernance et les préparatifs électoraux. Ils doivent agir de concert et avec un plus grand sens des responsabilités pour affronter les problèmes les plus urgents qui touchent le pays.

(l'oratrice poursuit en français)

Dans ce cadre, les efforts conjoints des autorités de la transition, qu'ils concernent le domaine sécuritaire, politique ou de la bonne gouvernance, doivent impérativement s'accompagner d'une lutte résolue contre l'impunité et la corruption, ainsi que d'un renforcement de l'état de droit. Le renforcement des institutions judiciaires haïtiennes, et leur capacité à travailler en toute indépendance, afin que justice soit rendue, demeurent fondamentaux pour rétablir et consolider la confiance des citoyens dans leurs dirigeants et l'administration publique.

(l'oratrice reprend en anglais)

Le Conseil présidentiel de transition a convoqué une conférence nationale, un mécanisme multipartite inclusif, qu'il a chargée de formuler des recommandations sur la réforme constitutionnelle, l'élaboration d'un nouveau projet de société et l'établissement de nouvelles relations entre l'État et la société, notamment en réformant le système judiciaire et l'organisation des institutions de l'État. Il est urgent d'autonomiser, de favoriser et d'appuyer les travaux de la conférence nationale, notamment pour éviter des retards dans la mise en œuvre de son mandat, ce qui pourrait avoir des retombées négatives sur le calendrier électoral. La nomination et la prise de fonction, le 18 octobre, de sept des neuf membres du Conseil électoral provisoire est un premier pas dans la bonne direction. Néanmoins, il faut mettre en place l'intégralité des membres du Conseil électoral provisoire de toute urgence. Je demande instamment aux secteurs restants de nommer rapidement leurs représentants afin d'achever la formation du Conseil électoral provisoire. La participation active de tous les secteurs est cruciale et permettra de faire avancer les préparatifs des élections à plein régime, y compris en ce qui concerne la feuille de route demandée par le Conseil. Les acteurs qui s'occupent des droits des femmes et des droits humains doivent impérativement participer à ce processus. Tout retard supplémentaire aura nécessairement une incidence sur le calendrier électoral convenu.

La situation humanitaire demeure catastrophique. L'insécurité alimentaire touche près de la moitié de la population, et la prise de contrôle par les gangs des principales routes d'accès a gravement perturbé la distribution de biens et services essentiels. En conséquence, les prix ont augmenté et de nombreuses communautés sont au bord de l'effondrement en raison des pénuries alimentaires et de la violence persistante, qui fait que de vastes étendues de terres agricoles sont improductives. Ce cocktail d'insécurité et d'instabilité économique a entraîné des déplacements massifs, que j'ai déjà mentionnés. L'Organisation internationale pour

les migrations a fait état d'une augmentation importante du nombre de personnes déplacées à l'étranger. En outre, seuls 20 % des établissements de santé de Port-au-Prince et 40 % de ceux du reste du pays sont opérationnels. Quelque 45 % de la population sont privés d'accès à l'eau potable. L'accès à l'éducation est gravement entravé, 1 000 écoles étant fermées en raison de l'insécurité.

Le nouveau dispositif de gouvernance pour la transition, le déploiement attendu de la Mission multinationale d'appui à la sécurité et l'organisation prévue d'élections avant la fin de l'année 2025 ont offert une lueur d'espoir il y a quelques mois. Néanmoins, le temps passe. Pour garantir la tenue d'élections inclusives, crédibles et participatives, notamment un référendum et des élections législatives, il est essentiel que toutes les parties prenantes fassent preuve d'un engagement sans faille à revitaliser le consensus national et à placer l'intérêt national au-dessus de leurs propres intérêts. Ce n'est que par un attachement indéfectible à la mise en œuvre des engagements pris en mars que les élections pourront réellement contribuer à rétablir la gouvernance et la stabilité en Haïti. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour rétablir la confiance de la population et garantir la légitimité du processus politique. L'appui au dispositif de sécurité haïtien et le financement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité revêtent une importance fondamentale.

(l'oratrice poursuit en français)

La voie à suivre pour Haïti est semée d'embûches. Nous exhortons donc les acteurs politiques à éviter tout risque de déraillement du processus politique et appelons la communauté internationale à maintenir son soutien indéfectible au peuple haïtien dans sa quête de stabilité. Le BINUH, en coopération avec ses partenaires, continuera à fournir le soutien stratégique nécessaire pour naviguer cette période critique. Les progrès sur le plan politique, l'amélioration de la sécurité et les mesures ciblées contre tous les auteurs de troubles qui continuent de menacer le cheminement d'Haïti vers la restauration des institutions démocratiques resteront essentiels à l'avenir.

La résilience et la force du peuple haïtien sont extraordinaires et méritent notre soutien indéfectible sur tous les fronts. Nous devons rester déterminés à aider Haïti dans son chemin vers la sécurité, la stabilité et la prospérité.

La Présidente : Je remercie M^{me} Salvador de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Russell.

M^{me} Russell (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir pour moi de participer à cette discussion extrêmement

importante sur la crise humanitaire en Haïti, qui continue de s'aggraver.

Je tiens à remercier l'Ambassadrice Pascale Baeriswyl d'avoir organisé la présente séance d'information pendant la présidence suisse du Conseil de sécurité, et de m'avoir invitée à y participer. Je m'exprime aujourd'hui à la fois en tant que Directrice générale de l'UNICEF et Défenseuse principale pour Haïti au sein du Comité permanent interorganisations.

Depuis que j'ai présenté un exposé au Conseil sur la crise en Haïti il y a six mois (voir S/PV.9613), la situation déjà catastrophique a continué de se détériorer. Les Haïtiens sont victimes jour après jour d'exactions et de violations des droits humains parmi les plus odieuses qui soient et voient leur survie menacée au quotidien. D'après un rapport publié le mois dernier par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, plus de 3 600 personnes auraient été tuées en 2024. Des groupes armés commettent régulièrement de graves violations des droits des enfants, dont des meurtres et des mutilations. Et depuis le début de l'année, nous constatons une hausse alarmante des cas signalés de violence sexuelle contre des femmes et des enfants, y compris des actes de violence fondée sur le genre. Les enfants font par ailleurs l'objet d'un recrutement actif par les groupes armés, qui les utilisent dans le cadre de leurs opérations. Selon nos estimations, les enfants représentent 30 % à 50 % des effectifs de ces groupes, au sein desquels ils jouent le rôle d'informateurs, de cuisiniers et d'esclaves sexuels, lorsqu'ils ne sont pas contraints de perpétrer eux-mêmes des actes de violence armée.

À l'échelle du pays, 5,5 millions de personnes, dont 3 millions d'enfants, ont eu besoin d'aide humanitaire depuis le début de l'année. Près de la moitié de la population est en proie à une grave insécurité alimentaire et les cas de malnutrition se multiplient. À ce jour, plus de 700 000 habitants, parmi lesquels on recense quelque 360 000 enfants, sont déplacés à l'intérieur du pays. Si un grand nombre de personnes se sont réfugiées chez des proches ou dans des familles d'accueil loin de leur propre foyer, des milliers d'autres vivent dans des camps ou des refuges surpeuplés où elles restent exposées à un risque de violence et d'exploitation. En l'espace de deux jours seulement, le week-end dernier, les attaques perpétrées dans la région métropolitaine de Port-au-Prince ont provoqué le déplacement de 4 000 personnes supplémentaires.

Aujourd'hui, ces violences et déplacements vont de pair dans un cycle mortel qui bouleverse la vie des enfants et des familles.

Cette crise prive par ailleurs les enfants de leur droit à l'éducation. Depuis le début de l'année, plus de 300 000 enfants n'ont pas pu aller à l'école, les établissements étant fermés, pris pour cible ou transformés en abris temporaires pour les déplacés. Plus l'année scolaire avancera, plus les enfants non scolarisés courront le risque d'être exposés à la violence et recrutés par des groupes armés.

La violence et l'insécurité compromettent en outre la capacité des acteurs humanitaires à fournir une aide aux Haïtiens dans le besoin, sans interruption. Bien que nos équipes œuvrent sans relâche pour atteindre les zones contrôlées par des groupes armés et y parviennent dans certains cas, notre accès reste limité, inégal et imprévisible. Parmi les 1,6 million de femmes et d'enfants qui vivent dans des quartiers assiégés, beaucoup sont largement privés d'accès à l'aide humanitaire.

Malgré la violence généralisée et les conditions humanitaires catastrophiques, des enfants et des familles sont rapatriés en Haïti, dont bon nombre sont extrêmement vulnérables. Souvent sans ressources ni documents officiels, ils n'ont pas accès aux services essentiels. Dans certains cas, les enfants rapatriés en Haïti ont peu, voire pas de famille sur place pour leur venir en aide et doivent trouver seuls les moyens de survivre.

Malgré la violence et les restrictions d'accès, les travailleurs humanitaires restent sur place et continuent de prêter assistance aux personnes dans le besoin. Depuis le début de l'année, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont distribué de la nourriture à plus de 1,2 million de personnes, fourni des fournitures essentielles utilisées pour l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène à près d'un demi-million de personnes, effectué des dépistages de l'émaciation chez près de 300 000 enfants et permis à quelque 600 000 personnes de recevoir des services de santé. Néanmoins, cela est loin d'être suffisant. Face aux conditions qui s'aggravent de jour en jour, nous devons intensifier de toute urgence les interventions humanitaires, y compris dans les zones contrôlées par des groupes armés, tout en veillant à renforcer les capacités et la résilience à long terme des organisations et des institutions en Haïti.

Je me dois d'insister sur le fait qu'une intensification soutenue des interventions ne pourra porter ses fruits qu'avec un soutien solide de la part du Conseil. L'heure est venue pour nous tous d'investir dans Haïti, ses habitants et son avenir, mais nous devons faire vite. Aussi, je demande instamment aux membres du Conseil de s'engager à prendre une série de mesures essentielles pour aider la population en Haïti.

Je les invite tout d'abord à exercer leur influence auprès des acteurs étatiques et des groupes armés afin de protéger les droits humains, de mettre un terme aux violations graves des droits de l'enfant et de faire cesser les attaques ciblant les infrastructures civiles.

Il convient également d'accroître considérablement les financements souples octroyés aux acteurs humanitaires sur le terrain. Le plan d'intervention humanitaire pour Haïti demeure financé à hauteur de 42 % seulement pour l'année 2024.

Il est par ailleurs nécessaire d'augmenter les investissements complémentaires dans les services sociaux de base et l'aide au développement afin de favoriser le relèvement et le renforcement de la résilience.

Enfin, il est indispensable d'améliorer l'appui à la protection des opérations humanitaires sur le terrain.

Je prends aujourd'hui la parole devant le Conseil pour la dernière fois en ma qualité de Défenseuse principale pour Haïti au sein du Comité permanent interorganisations. J'en profite donc pour remercier les membres des efforts déployés à ce jour pour atténuer cette crise, et j'implore tout un chacun de renforcer de toute urgence et à titre prioritaire ses engagements politiques et financiers en faveur d'Haïti. Le pays traverse une période charnière, alors que le Conseil présidentiel de transition prend les choses en main et que le Gouvernement est désormais en place, tandis que la Mission multinationale d'appui à la sécurité appuie les initiatives en matière de sécurité. Ce sont là deux étapes très importantes.

À nous maintenant de jouer notre rôle. La communauté internationale dispose des outils et des ressources qui permettront d'aider Haïti à sortir de cette crise et à prendre des mesures pérennes pour se relever. C'est une question de volonté. Avons-nous la volonté de faire le nécessaire et d'œuvrer main dans la main avec la population haïtienne pour construire une société pacifique et prospère dans laquelle les droits humains sont respectés et défendus ? J'en suis convaincue. Les Haïtiens, et plus particulièrement les enfants en Haïti, comptent sur nous. Nous n'avons pas le droit de les abandonner.

La Présidente : Je remercie M^{me} Russell de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Ducéna.

M^{me} Ducéna : Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner l'occasion d'informer le Conseil de sécurité aujourd'hui sur la situation générale des droits humains en Haïti. Je suis Rosy Auguste Ducéna, avocate,

militante des droits humains, responsable de programme au Réseau national de défense des droits humains, où je milite depuis 2002, et Présidente du groupement Ensemble Contre la Corruption.

Le drame social, politique et économique que nous vivons en Haïti trouve sa justification dans l'impunité des crimes financiers et de droit commun. Pendant longtemps, nous avons cru que lutter pour le jugement et la condamnation des personnes impliquées dans la perpétration d'actes attentatoires aux vies et aux biens des citoyens était suffisant. C'était sans mesurer à sa juste valeur le poids de l'impunité des crimes financiers. La corruption gangrène le pays. La gestion du dernier scandale ayant éclaboussé des conseillers-présidents qui veulent à tout prix s'accrocher au pouvoir en constitue une preuve irréfutable. L'administration publique haïtienne est victime d'une vaste opération de pillage des ressources de l'État, où fonctionnaires et cadres siphonnent les deniers publics et s'enrichissent illicitement. De plus, les armes, les munitions, ainsi que les produits psychotropes sont vendus illégalement sur le territoire national. Et tout cet argent sale, généré par ces activités illégales, rentre facilement dans un système financier très peu contrôlé.

C'est en raison de cette impunité des crimes financiers et de droit commun que des armes illégales circulent dans le pays, alimentant l'insécurité érigée en système ; que les bandits armés continuent de semer le deuil au sein de la population, tuant chaque jour, enlevant et séquestrant des personnes, et orchestrant massacres et attaques armées, en sachant qu'ils ne seront jamais inquiétés par un appareil judiciaire très complaisant ; et que les montants alloués aux services d'intelligence des différentes instances étatiques sont détournés.

C'est encore en raison de cette impunité des crimes financiers et de droit commun qu'avec arrogance, les bandits continuent de mettre en place des postes de péage et exigent de la population haïtienne le paiement d'un droit de passage ; que des camps de fortune créés par des citoyens fuyant les massacres et attaques armées des bandits se multiplient de manière effrénée ; que des agressions sexuelles continuent d'être perpétrées dans un pays où les femmes et les filles sont constamment en danger, car les viols collectifs sont utilisés comme armes et le corps des femmes et des filles comme terrain de guerre. L'âge ne nous protège pas : des fillettes de 3 ans, ainsi que des femmes du troisième âge sont violées impunément. Notre lieu de résidence ne nous protège pas : nous sommes pourchassées dans les camps de fortune ou jusque chez nous, pour être violées collectivement. Et les survivantes, totalement détruites physiquement et psychologiquement, ne bénéficient d'aucune assistance des autorités étatiques.

La justice haïtienne est tout aussi dysfonctionnelle que corrompue. Plusieurs parquets des tribunaux de première instance sont jonchés de commissaires du Gouvernement et de substituts qui libèrent des membres de gangs armés contre pots-de-vin. Des juges, peu courageux, ne veulent pas décider sur les dossiers qui leur sont confiés pour instruction judiciaire. Des dossiers de corruption sont classés sans suite ou démantelés et, dans certaines juridictions du pays, la justice se vend au plus offrant et au dernier adjudicataire.

Haïti est en proie à une crise multidimensionnelle, dont les conséquences sont énormes sur la jouissance des droits civils et politiques, mais aussi sur la jouissance des droits économiques et sociaux. Nous patageons dans une extrême pauvreté, et notre vie est rythmée par les gangs armés qui contrôlent, à des fins économiques, financières, électoralistes et politiques, nos quartiers, nos écoles, les centres hospitaliers, le commerce et la circulation.

Si le régime de sanctions instauré par l'ONU constitue un outil de lutte contre l'impunité des crimes financiers et des violations des droits humains, pour une meilleure efficacité, aux côtés des chefs et membres de gangs armés sanctionnés doivent aussi se trouver tous ceux qui les ont soutenus et les soutiennent encore.

Aujourd'hui, la communauté internationale ne doit pas commettre encore une fois l'erreur de croire que l'organisation des élections, dans n'importe quelles conditions, aidera le pays à sortir du marasme. De même, la préoccupante situation sécuritaire ne se résoudra pas avec des forces multinationales ou même onusiennes qui ne tiennent compte de l'ampleur de la catastrophe : les bandits sont des assassins lourdement armés et très bien organisés. C'est en raison de la gravité de la situation sociopolitique que la population haïtienne appauvrie s'était résignée à confier à un Conseil de neuf membres, dont deux observateurs, la tâche qu'aurait dû accomplir une seule personne. Ils nous coûtent tellement cher qu'à leur départ, ils laisseront le pays sur la paille, alors qu'ils ne génèrent que très peu de résultats.

Pourtant, le rétablissement de la sécurité, la réforme constitutionnelle et l'organisation des élections en vue d'un retour à l'ordre constitutionnel supposent un engagement de bonne foi des autorités étatiques, mais aussi de la communauté internationale, pour la résolution définitive de cette crise haïtienne qui n'en finit pas.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil de rester à l'écoute de la population haïtienne ; de sanctionner tous les responsables de cette situation en Haïti ; d'appliquer les sanctions dans toute leur rigueur, notamment l'embargo sur les armes et le gel des avoirs des personnes

sanctionnées ; d'exiger des États Membres de l'ONU le respect scrupuleux et intégral de ces sanctions ; d'exiger de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti, dont le mandat vient d'être renouvelé, de travailler aux côtés des forces de l'ordre pour le démantèlement effectif des gangs armés ; de demander aux autorités haïtiennes de vérifier les antécédents des fonctionnaires des différents parquets du pays, pour l'assainissement de la justice ; de procéder aussi au contrôle des antécédents des agents de l'institution policière, de la renforcer en vue d'éviter que quelques années après le départ de cette mission, le Conseil de sécurité ne soit obligé de voter pour l'envoi d'une énième force en Haïti ; d'inviter les autorités haïtiennes à adopter des mesures adéquates visant à protéger les femmes et les filles contre les agressions sexuelles ; de demander aux autorités haïtiennes d'assainir l'administration publique et les finances publiques ; d'inviter enfin les autorités haïtiennes à s'engager à combattre effectivement la corruption et l'impunité érigée en système.

La Présidente : Je remercie M^{me} Ducéna de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Shea (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} María Isabel Salvador, de son exposé. Le travail que le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) accomplit sur le terrain est capital pour soutenir Haïti dans son cheminement vers une transition démocratique. Je remercie également la Directrice générale de l'UNICEF, M^{me} Cathy Russell, et M^{me} Rosy Auguste Ducéna, du Réseau national de défense des droits humains, de la présentation bien sombre mais importante qu'elles ont faite des horribles problèmes que connaît toujours la population haïtienne.

Je tiens tout d'abord à parler du massacre épouvantable perpétré à Pont Sondé. Nous honorons la mémoire des personnes qui y ont perdu la vie, dont beaucoup de femmes et d'enfants. Ces morts nous rappellent pourquoi le travail du BINUH et de la communauté internationale en faveur du peuple haïtien est si important. Nous condamnons fermement les terribles attaques commises contre les civils, tout comme les États-Unis condamnent la violence des gangs qui se poursuit en vue de déstabiliser le Gouvernement.

Malgré cette tragédie, il y a quelques signes de progrès. Tout d'abord, sur le volet politique, nous avons vu la mise en place du Conseil présidentiel de transition, en avril, ainsi que la nomination du Premier Ministre, en mai, et du nouveau Gouvernement, en juin. Les États-Unis se félicitent

que les dirigeants d'Haïti mettent de côté leurs divergences et travaillent de concert pour engager le pays sur la voie d'élections libres et régulières. Nous soutenons résolument les efforts déployés par le Premier Ministre Conille et son gouvernement afin de promouvoir les priorités nationales fixées par le Conseil présidentiel de transition. Le temps n'est pas aux luttes politiques intestines. Le temps est à l'unité nationale haïtienne dans la lutte internationale contre les gangs. Le processus politique avance, et il faut aussi que progressent les efforts nécessaires pour poser des bases solides en matière de sécurité. À cet égard, nous devons travailler à pérenniser les gains obtenus par la Mission multinationale d'appui à la sécurité, dont le mandat a été reconduit par le Conseil de sécurité, à la suite du déploiement du premier contingent de la Mission, en juin, suivi d'une autre tranche en juillet. Le renouvellement à l'unanimité du mandat de la Mission envoie à la population haïtienne un message fort, à savoir que le monde est à ses côtés.

Tandis que nous nous employons à renforcer l'élan imprimé à la Mission, nous devons également répondre aux appels clairs du Gouvernement haïtien qui nous demande de faire en sorte que cet effort s'inscrive dans le long terme. Comme le Président du Conseil présidentiel de transition, M. Leblanc, l'a souligné devant l'Assemblée générale, une transformation de la Mission en opération de maintien de la paix des Nations Unies garantirait un financement plus stable et davantage de capacités. Les États-Unis sont prêts, avec l'Équateur, à coopérer avec le Conseil et ses membres pour donner suite à la requête d'Haïti et transformer d'urgence la Mission en opération de maintien de la paix des Nations Unies. Ces dernières semaines, la Mission a intensifié ses opérations conjointes avec la Police nationale d'Haïti (PNH) pour lutter contre les gangs, envoyant le message puissant que ce sont les Haïtiennes et Haïtiens, non les gangs haïtiens, qui écriront l'avenir du pays. Nous sommes aux côtés de la population haïtienne, de la PNH et de la Mission multinationale d'appui à la sécurité, avec ses courageux soldats kényans, jamaïcains, béliziens et bahamiens, dans leur action qui vise à rétablir la sécurité.

La Mission et la PNH ont réussi à protéger les habitants de plusieurs zones, à repousser des gangs, à saisir des armes et à éliminer de nombreux membres de gangs. En conséquence, l'aéroport a pu rouvrir. Les vols commerciaux ont repris, permettant l'entrée de marchandises dans le pays. Dans certaines parties de Port-au-Prince, nous voyons les citoyens reprendre confiance. Il y a plus d'activité économique, plus de marchés ouverts, et les gens sont plus nombreux à s'aventurer dehors. Toutefois, en cette période critique, nous avons besoin de plus de fonds, et

nous avons besoin de plus de matériel pour œuvrer à la réalisation des objectifs cruciaux de la Mission. Disons-le clairement : les individus qui cherchent à déstabiliser Haïti pour servir leurs propres intérêts devraient plutôt se préoccuper d'Haïti et de sa population. Les responsables devront rendre des comptes aux autorités haïtiennes et internationales. Nous saluons les efforts déployés par Haïti pour enquêter sur les allégations de corruption et promouvoir la transparence et l'application du principe de responsabilité. Ils sont essentiels pour que le Gouvernement de transition conserve la confiance du peuple haïtien.

Le 27 septembre, Prophane Victor et Luckson Elan ont été inscrits sur la liste de l'ONU, où figurent les personnes visées par un gel des avoirs et une interdiction de voyager, après que les États-Unis ont communiqué leur nom au Comité des sanctions concernant Haïti. Ces inscriptions, fondées sur les signalements du Groupe d'experts créé par la résolution 2653 (2022), servent à décourager d'autres individus que le Groupe d'experts identifie dans ses rapports publics comme facilitant la violence des gangs. Nous utiliserons tous les outils dont nous disposons pour faire en sorte que ceux qui facilitent la violence, le trafic de stupéfiants et l'instabilité aient à répondre de leurs actes. Les efforts engagés pour qu'Haïti puisse aller de l'avant commencent à porter leurs fruits, mais il reste beaucoup à faire. Nous sommes déterminés à continuer dans ce sens. Nous sommes déterminés à aider le peuple haïtien à écrire l'avenir auquel il a droit.

M. De La Gasca (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie les personnes qui sont intervenues de leurs exposés utiles, et je me félicite de la présence de représentantes et représentants nationaux de haut niveau à la présente séance.

Le 24 janvier 2023, à la première séance consacrée à la situation en Haïti depuis le début du quatrième mandat de l'Équateur en tant que membre élu du Conseil de sécurité (voir S/PV.9247), nous avons confirmé que nous assumerions le rôle de corédacteur sur cette question. Nous nous sommes engagés à renforcer l'appui du Conseil et du système des Nations Unies à Haïti, dans le plein respect de sa souveraineté, de son indépendance, de son intégrité territoriale et de son unité. L'Équateur a toujours soutenu Haïti. Depuis lors, six résolutions ont été adoptées, dont cinq à l'unanimité, ce qui témoigne de notre profond engagement au service d'une discussion proactive, qui nous a permis de surmonter les tensions géopolitiques, avec la contribution de tous les membres du Conseil de sécurité. Les résolutions 2692 (2023), 2699 (2023), 2700 (2023), 2743 (2024), 2751 (2024) et 2752 (2024) forment un solide socle juridique et politique pour que le peuple haïtien puisse avancer

rapidement par lui-même vers un avenir de paix et de développement durable.

En matière de sécurité, grâce au leadership du Kenya, de plusieurs pays de la Communauté des Caraïbes et de la région, la Mission multinationale d'appui à la sécurité a été mise en place et constitue un instrument idéal pour répondre aux défis immédiats, ce qui mérite le plein soutien de la communauté internationale. Il faut maintenant participer concrètement et davantage au fonds d'affectation spéciale pour faciliter et accélérer le déploiement de la Mission. Et pour bien faire comprendre aux bandes criminelles qu'elles n'auront aucun répit, nous devons envisager, dans un esprit de responsabilité, la possibilité d'autres initiatives afin de renforcer la sécurité en Haïti, y compris une stratégie de sortie de la Mission ou sa transformation progressive en mission de maintien de la paix, comme le peuple haïtien l'a déjà demandé.

Des progrès sont nécessaires en ce qui concerne le processus politique et le dispositif de gouvernance transitoire, sous l'égide d'Haïti, afin d'ouvrir la voie à des élections libres et transparentes, conformément à l'accord du 11 mars facilité par la Communauté des Caraïbes, afin de garantir que le pays soit gouverné sans corruption ni impunité, et dans le respect de l'état de droit. Nous sommes conscients du rôle précieux joué par le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) dans ce domaine, ainsi que de la coordination requise pour mettre en œuvre sa stratégie visant à faciliter le dialogue dans le cadre d'un processus de transition qui ne sera couronné de succès que s'il est inclusif et représentatif, et promeut l'autonomisation des jeunes et des femmes.

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime est une institution centrale dans la lutte contre le trafic d'armes en Haïti et le traçage des flux financiers illicites, qui alimentent la criminalité transnationale organisée, qui ne connaît pas de frontières et se nourrit des formes les plus perverses d'exploitation humaine.

Sur le plan humanitaire, plusieurs éléments mentionnés cet après-midi soulignent que l'insécurité alimentaire touche près de 50 % de la population et que l'augmentation exponentielle des déplacements expose les enfants à une situation de vulnérabilité accrue. Il est inutile de s'étendre davantage sur la gravité de la crise humanitaire et des droits humains, à laquelle il faut également continuer de faire face à l'aide de mesures d'atténuation.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, depuis presque deux ans que l'Équateur est membre du Conseil, six résolutions ont été adoptées, qui doivent être lues dans leur ensemble pour promouvoir la volonté de paix et de développement d'Haïti, mais qui restent insuffisantes

eu égard aux propos tenus le 21 décembre 2022 dans cette même salle par la Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed, et que je cite en raison de leur pertinence :

« Le monde est le théâtre de nombreuses autres crises, mais rares sont, si tant est qu'il y en ait, celles qui mettent à l'épreuve notre détermination et nos valeurs comme celle à laquelle nous assistons en Haïti. Cette crise met à l'épreuve notre humanité commune, qui doit être au cœur de la coopération internationale » (S/PV.9233, p. 3).

C'est pourquoi, comme nous l'avons fait par le passé, je rappelle la question que nous avons soulevée à différentes occasions. Si nous, membres du Conseil de sécurité, ne sommes pas en mesure de contribuer à remédier à la situation de violence et de cruauté provoquée par les bandes en Haïti, comment pouvons-nous aspirer à régler des conflits de plus grande ampleur dans le monde ? C'est pour cette raison que le règlement de la question d'Haïti est essentiel pour la confiance dans l'ONU et le multilatéralisme.

Dans cette optique, et comme il s'agit de la dernière séance au cours de laquelle ma délégation reçoit un rapport trimestriel (S/2024/742) du BINUH, je ne peux manquer de renouveler l'appel de l'Équateur à la communauté internationale pour qu'elle redouble son soutien au peuple haïtien, et à tous les acteurs responsables pour qu'ils tirent les enseignements du passé et agissent avec courage et bonne foi pour le bien commun. L'Équateur continuera d'apporter sa contribution.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir l'Algérie, le Mozambique et la Sierra Leone, et de mon pays, le Guyana.

Nous tenons à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Salvador, de son exposé sur la situation en Haïti et du rapport complet du Secrétaire général (S/2024/742) sur le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), qui nous a été remis avant la séance d'aujourd'hui. Nous nous félicitons de l'évaluation faite par M^{me} Russell et avons écouté attentivement l'exposé présenté par M^{me} Ducéna. Nous saluons également la participation à la présente séance des Représentants permanents d'Haïti et du Kenya, ainsi que de M. Roberto Álvarez Gil, Ministre des relations extérieures de la République dominicaine.

La présente séance intervient à la suite de la Journée Dessalines, une journée qui revêt une importance particulière pour les Haïtiens, qui commémorent la vie et

l'héritage du père fondateur d'Haïti, Jean-Jacques Dessalines, et reviennent sur la longue lutte de leur pays pour la liberté. Nous adressons nos meilleurs vœux au peuple haïtien et espérons que ce temps de réflexion renforcera une fois de plus sa détermination collective à sortir de la crise actuelle et à bâtir un avenir plus radieux pour Haïti placé sous le signe de la paix, de l'unité et de la prospérité.

Le cheminement de Haïti vers un avenir meilleur a commencé et exige que les acteurs politiques et les autres parties prenantes en Haïti partagent le même objectif et préservent les progrès déjà accomplis, en mettant fidèlement en œuvre le dispositif de gouvernance transitoire et en renforçant la confiance du public dans les institutions étatiques. Cela reste la voie la plus viable pour rétablir la stabilité et la sécurité, tenir des élections libres et régulières et remettre en place les institutions démocratiques, répondant ainsi aux attentes les plus importantes du peuple haïtien.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana constatent avec satisfaction que certains aspects du dispositif de gouvernance transitoire ont été mis en place et attendent avec intérêt de voir ces processus aboutir, notamment la création du Conseil électoral provisoire et la formation du Conseil national de sécurité et de l'organe de contrôle de l'action gouvernementale. Nous nous félicitons en outre que le BINUH ait achevé en temps voulu sa stratégie de soutien au processus politique mené par Haïti, comme le demandait la résolution 2743 (2024), et nous prenons note des six domaines prioritaires recensés.

Un optimisme prudent est de mise en ce qui concerne le processus de transition en Haïti. Toutefois, des élections libres, régulières, inclusives et transparentes requièrent un environnement sûr et sécurisé dans lequel les électeurs peuvent exercer leur droit de vote sans craindre de subir des actes d'intimidation ou des préjudices. À cet égard, les conditions de sécurité demeurent une préoccupation urgente et pressante à laquelle il convient de répondre efficacement.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana condamnent les attaques choquantes perpétrées par des gangs criminels armés le 3 octobre à Pont Soné et présentent leurs condoléances aux personnes endeuillées. L'ampleur et la barbarie de ces récentes attaques témoignent de la gravité de la crise de sécurité à laquelle Haïti est confronté, les gangs tentant de se relocaliser et de se réorganiser en réponse à l'arrivée des renforts de sécurité. Elles soulignent la nécessité urgente du déploiement intégral de la Mission multinationale d'appui à la sécurité pour inverser la tendance en matière de lutte contre les gangs criminels violents.

Nous félicitons une nouvelle fois les pays qui se sont engagés à fournir du personnel à la Mission multinationale d'appui à la sécurité, et nous saluons le déploiement, à ce jour, d'effectifs originaires du Kenya, de la Jamaïque, du Belize et des Bahamas. Les trois membres africains du Conseil et le Guyana appellent les États Membres à renforcer la solidarité et la coopération pour combler le déficit de ressources qui empêche le déploiement complet de la Mission, afin qu'elle puisse s'acquitter pleinement et efficacement de son mandat. Nous nous félicitons des annonces concrètes de contributions faites lors des réunions de haut niveau du mois dernier et espérons qu'elles seront déboursées rapidement.

Sur le plan institutionnel, nous félicitons la direction de la Mission multinationale d'appui à la sécurité d'avoir pris l'initiative de mettre en place un mécanisme de défense des droits humains et de renforcer la coordination technique et opérationnelle avec le BINUH. Nous prenons également note des progrès réalisés dans la rédaction de documents d'orientation tels que la politique de surveillance, de responsabilité et de conformité, ainsi que des sessions de sensibilisation organisées sur les principes de l'emploi de la force, le traitement des enfants associés à des gangs, la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et les principes humanitaires.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana se sentent obligés d'appeler une nouvelle fois les États Membres à redoubler d'efforts pour enrayer le trafic et le détournement d'armes et de munitions, ainsi que les flux financiers illicites, vers Haïti. S'ils n'avaient pas eu accès à des armes et des munitions illégales, les gangs criminels armés n'auraient pas été en mesure de prendre en otage la quasi-totalité du pays. Ces armes sont aussi utilisées pour commettre des violences sexuelles et fondées sur le genre et recruter de force et attaquer des enfants, notamment en prenant pour cible des institutions pour enfants handicapés. Les trois membres africains du Conseil et le Guyana condamnent ces crimes odieux et exigent que leurs auteurs soient traduits en justice.

Nous prenons acte de l'engagement du Gouvernement en faveur de la réforme judiciaire, de la lutte contre la corruption et de la mise en œuvre de la stratégie nationale de désarmement, de démantèlement, de réintégration et de lutte contre la violence locale, dont nous espérons qu'elle se traduira bientôt par des mesures concrètes. Nous nous félicitons par ailleurs de la décision prise par le Conseil la semaine dernière (voir S/PV.9752) de renouveler les mesures de sanction et d'étendre l'embargo sur les armes. Nous insistons sur le fait qu'il faut mettre en œuvre et appliquer pleinement l'embargo sur les armes et les autres mesures de sanction, et être prêt à étoffer la liste des sanctions.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana sont vivement préoccupés par l'aggravation de la situation humanitaire en Haïti, décrite par le Secrétaire général comme « la situation humanitaire la plus désastreuse au monde ». Plus de 703 000 personnes, dont des enfants, ont été contraintes de fuir leur domicile en raison de la violence des gangs. De nombreux enfants sont également touchés par les fermetures d'écoles dans les départements de l'Ouest et de l'Artibonite et n'ont pas accès à une alimentation et à des soins de santé adéquats.

L'insécurité alimentaire croissante en Haïti est particulièrement préoccupante, car les niveaux de malnutrition montent en flèche et plus de 2 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire aiguë correspondant à une situation d'urgence. Le département de l'Artibonite, qui produit plus de 70 % du riz au niveau national, affiche une baisse des taux de production due à l'insécurité et aux pénuries d'eau. De plus, les attaques menées par des gangs contre des navires de marchandises et le blocage des principales voies d'accès entraînent également une rareté des denrées alimentaires et des produits de première nécessité.

Parallèlement aux mesures de sécurité, les trois membres africains du Conseil et le Guyana appellent à renforcer l'appui à l'intervention humanitaire, et exhortent les États Membres et les organisations régionales à fournir un soutien technique et d'autres formes d'aide à Haïti afin de maintenir ses services publics essentiels.

Pour terminer, les trois membres africains du Conseil et le Guyana exhortent tous les États Membres de l'ONU à tendre la main en signe d'amitié et de solidarité au peuple haïtien, en lui apportant un soutien concret afin qu'il puisse surmonter cette crise dévastatrice.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général Salvador et la Directrice générale Russell de leurs exposés. Je salue la participation à la présente séance des Représentants permanents d'Haïti et du Kenya, ainsi que du Ministre dominicain des relations extérieures, M. Álvarez Gil.

Je remercie également M^{me} Auguste Ducéna de sa présence parmi nous aujourd'hui. Comme elle et les autres intervenants l'ont clairement indiqué, la crise en Haïti continue de plonger le peuple haïtien dans une souffrance et une détresse quotidiennes inimaginables. Le Conseil reste choqué et consterné par la barbarie et les violations des droits humains commises par les gangs.

Le Royaume-Uni se félicite du renouvellement à l'unanimité du mandat de la Mission multinationale d'appui à la sécurité, et rend hommage au Kenya pour

son leadership. Nous nous félicitons du déploiement de personnel venant du Kenya, de la Jamaïque et du Belize au sein de la Mission, ainsi que des contributions annoncées par d'autres pays. La Mission reste indispensable pour soutenir les efforts déployés par Haïti pour remédier à l'instabilité, et nous nous félicitons des premiers progrès qu'elle a accomplis aux côtés de la Police nationale d'Haïti. Il importe de veiller à ce que les efforts déployés par la communauté internationale en matière de sécurité soient durables et d'aider le Gouvernement haïtien à s'attaquer aux causes profondes de la crise.

Nous remercions également le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti d'œuvrer à la coordination entre les parties prenantes haïtiennes, la Mission et la communauté internationale. Le Royaume-Uni s'est engagé à verser plus de 6 millions de dollars pour soutenir le déploiement de la Mission en renforçant son cadre réglementaire en matière de droits humains. La première tranche de financement devrait être débloquée très prochainement.

Le Conseil présidentiel de transition doit faire front commun dans l'intérêt du peuple haïtien. Nous exhortons la classe politique et la société civile haïtiennes, avec la participation active des femmes et des jeunes, à saisir cette occasion pour créer les conditions favorables à un changement durable.

Le Conseil de sécurité a pris la décision judicieuse d'élargir les critères d'inscription sur la liste relative aux sanctions de l'ONU concernant Haïti et a, pour la première fois, ciblé un individu responsable du financement des activités de gangs déstabilisateurs.

Pour terminer, nous prions tous les acteurs politiques de travailler ensemble pour régler les graves problèmes d'Haïti et de s'abstenir de toute action fondée sur des intérêts personnels ou partisans. Il est possible d'apporter au peuple haïtien la paix et la sécurité dont il a besoin et qu'il mérite.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général Salvador et la Directrice générale Russell de leurs exposés. Je remercie également M^{me} Ducéna de sa déclaration. Je salue la présence de la Ministre des affaires étrangères d'Haïti, du Ministre des relations extérieures de la République dominicaine et des Représentants permanents d'Haïti et du Kenya à la présente séance.

Au cours des trois derniers mois, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité trois résolutions prorogeant d'une année chacun les mandats du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), de la

Mission multinationale d'appui à la sécurité et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti, preuve de la ferme détermination de la communauté internationale à rester unie pour aider Haïti à faire face à la crise. Cependant, les efforts de la communauté internationale n'ont guère donné de résultats et la situation en Haïti ne s'est pas améliorée. Les perspectives de sortie de crise sont encore très limitées.

Cela montre une fois de plus que l'aide extérieure ne permet de s'attaquer qu'aux symptômes, mais pas aux causes profondes des problèmes. Pour sortir de la crise actuelle, il est indispensable que le peuple, les autorités du pays et les parties et factions haïtiennes assument effectivement leurs responsabilités et prennent des mesures concrètes pour avancer. Je voudrais souligner les trois points suivants.

Premièrement, pour résoudre la crise en Haïti, il est primordial de continuer à s'employer à faire avancer le processus politique, en mettant en place dès que possible un gouvernement légitime, responsable et efficace et en promouvant un processus politique dirigé et contrôlé par les Haïtiens. L'exposé de la Représentante spéciale Salvador indique que les progrès de la transition politique en Haïti ont été plus lents que prévu et que les perspectives concernant la tenue d'élections générales restent très incertaines. Si la situation ne change pas, il sera difficile pour la communauté internationale de créer un climat de confiance en Haïti. La Chine exhorte de nouveau toutes les parties et factions haïtiennes à placer les intérêts du pays et de son peuple au premier plan, à faire preuve d'unité et de volonté, à accélérer les consultations politiques et à renforcer le consensus afin d'assurer le bon déroulement d'un processus de transition légitime et réglementaire. Nous saluons les efforts déployés par le BINUH, en consultation avec les autorités haïtiennes, pour élaborer une stratégie spécifique destinée à appuyer le processus politique. Nous nous félicitons des efforts de médiation de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), et nous encourageons le BINUH, la CARICOM et les pays de la région à continuer de jouer un rôle actif à cet égard.

Deuxièmement, il importe de persévérer dans la lutte contre la violence des gangs. La Chine est préoccupée par la propagation des gangs en Haïti et par le fait que la situation en matière de sécurité devient de plus en plus incontrôlable. Nous condamnons fermement l'assassinat de civils innocents par des gangs. Nous espérons que la Mission multinationale d'appui à la sécurité renforcera sa coordination avec la police et l'armée haïtiennes et concourra à l'amélioration des conditions de sécurité sur le terrain. Nous espérons que les pays qui ont promis de fournir des

contingents déploieront ce personnel dès que possible et que ceux qui ont promis des fonds fourniront rapidement une assistance financière et matérielle. Nous espérons que la communauté internationale œuvrera de concert pour que la Mission joue bien le rôle qui lui est dévolu.

Nous pensons que discuter d'autres options ne fera, à l'heure actuelle, qu'entraver l'exécution du mandat de la Mission. En attendant, il est crucial de recourir davantage aux sanctions, en particulier la mise en œuvre de l'embargo sur les armes à destination d'Haïti, pour lutter contre la violence des gangs. À cette fin, la résolution 2752 (2024), adoptée par le Conseil la semaine dernière, contient de nouvelles dispositions strictes et claires sur l'embargo sur les armes à destination d'Haïti. Nous exhortons tous les États Membres à l'appliquer de bonne foi et à prendre des mesures efficaces à la source pour empêcher le flux d'armes vers Haïti à partir de leur territoire ou par l'intermédiaire de leurs citoyens. Nous appelons également les autorités haïtiennes à renforcer le contrôle des armes, des munitions et des frontières et à soutenir le Comité des sanctions, le Groupe d'experts, le BINUH, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et les pays de la région dans le renforcement de la coordination et de la coopération autour de la mise en œuvre des sanctions.

Troisièmement, il est indispensable de continuer à améliorer la situation humanitaire. Sous l'effet conjugué de la crise politique et de l'insécurité, la situation humanitaire et en matière de développement en Haïti n'a cessé de se dégrader. La moitié de la population est frappée par une crise alimentaire. Quelque 700 000 personnes sont déplacées, la population n'est pas en mesure d'assurer la production et les moyens de subsistance, et les groupes vulnérables tels que les femmes se trouvent dans une situation difficile. Les enfants, qui sont l'espoir de la nation, ont perdu leurs maisons et leurs écoles à cause de la violence des gangs, et sont même forcés de prendre les armes et d'adhérer aux gangs. La Chine est profondément sensible à la situation tragique du peuple haïtien, et elle espère que les autorités haïtiennes amélioreront les moyens de subsistance de la population et renforceront la protection des civils, en particulier des groupes vulnérables. Nous soutenons les efforts déployés par les organismes et départements des Nations Unies pour continuer à accroître l'aide humanitaire à Haïti, et appelons les partenaires internationaux et régionaux à aider davantage le peuple haïtien à surmonter les difficultés auxquelles il est confronté.

La Chine salue et soutient les efforts que déploie le BINUH et le rôle qu'il joue, sous la direction de la Représentante spéciale Salvador, pour aider Haïti à faire face à la crise. La Chine est prête à travailler avec la communauté internationale pour aider Haïti à continuer de renforcer

ses mécanismes et ses capacités, afin de créer progressivement les conditions favorables pour sortir rapidement de sa situation difficile et parvenir à la paix, à la stabilité et au développement.

M. Camilleri (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés la Représentante spéciale, M^{me} Salvador ; la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, M^{me} Russell, et M^{me} Ducéna. Je salue la présence du Ministre des relations extérieures de la République dominicaine, et des Représentants permanents d'Haïti et du Kenya à la présente séance.

Des progrès considérables ont été réalisés en Haïti sur le plan politique au cours des six derniers mois. Nous saluons la mise en place du Conseil électoral provisoire, qui constitue une nouvelle étape importante. Nous engageons toutes les parties prenantes à continuer de s'appuyer sur les progrès accomplis pour rétablir les institutions démocratiques grâce à des élections libres, régulières et ouvertes à tous avant février 2026. Nous soulignons l'importance de garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes, en toute sécurité, à toutes les étapes du processus politique.

Malte soutient les efforts déployés sur le terrain par la Mission multinationale d'appui à la sécurité, formée des contingents des Bahamas, du Belize, de la Jamaïque et du Kenya. De plus, nous appelons la communauté internationale à augmenter d'urgence son soutien financier et logistique. Un soutien durable en matière de sécurité est essentiel pour permettre à Haïti de surmonter ses difficultés à long terme, et nous exhortons l'ONU à contribuer davantage dans ce domaine. La Mission multinationale d'appui à la sécurité doit mener ses activités en appliquant les normes les plus élevées de conduite et de discipline, sur la base de protocoles clairs en matière de droits humains et sous un contrôle efficace, comme prévu dans la résolution 2699 (2023).

Malte se félicite du renouvellement à l'unanimité du régime de sanctions imposé à Haïti et de l'élargissement de la liste des sanctions. Les États Membres doivent donner la priorité à la mise en œuvre intégrale de l'embargo sur les armes afin d'endiguer l'entrée illicite d'armes et de munitions dans le pays.

La situation humanitaire à Haïti demeure catastrophique. Plus de 5,4 millions de Haïtiens sont exposés à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë et 6 000 personnes sont au bord de la famine. L'expansion et l'escalade des activités des gangs dans l'Artibonite ont forcé les agriculteurs à abandonner leurs terres, ce qui a davantage réduit la production alimentaire d'Haïti. Le nombre de déplacés est monté en flèche, avec plus de 700 000 déplacés. Plus de la moitié d'entre eux sont des enfants. Il est

alarmant de constater que les soins de santé restent inaccessibles, ce qui peut entraîner un risque grave d'épidémies telles que le choléra. Les efforts humanitaires doivent être étendus et intensifiés. Nous appelons les États Membres à accroître d'urgence le financement du plan d'intervention humanitaire d'Haïti, qui reste gravement sous-financé.

On ne soulignera jamais assez les niveaux alarmants des violations des droits de l'homme en Haïti. Nous condamnons avec la plus grande fermeté l'attaque dévastatrice dont a été victime la ville de Pont Soné le 3 octobre, qui a fait plus de 100 morts et des milliers de déplacés. Les enfants subissent sans discernement de graves violations de la part des gangs, notamment des meurtres, des blessures et des violences sexuelles. Le recrutement forcé et massif d'enfants les met en grave danger et les prive d'accès à l'éducation. Les femmes et les filles sont victimes de violences sexuelles, notamment de viols collectifs et d'exploitation sexuelle. Nous condamnons catégoriquement ces crimes odieux.

Le rétablissement de la sécurité en Haïti doit être notre priorité, et il est urgent de soutenir la Police nationale d'Haïti et la Mission multinationale d'appui à la sécurité. Il faut prendre des mesures énergiques pour aider les institutions publiques à mettre fin à l'impunité. Nous prions les États Membres de respecter le principe du non-refoulement des Haïtiens qui ont cherché refuge à l'étranger.

Comme il s'agit de la dernière séance trimestrielle sur Haïti à laquelle Malte participe, qu'il me soit permis de féliciter la Représentante spéciale Salvador et nos collègues des Nations Unies qui travaillent sans relâche pour améliorer les conditions de vie de la population haïtienne. Il incombe à la communauté internationale de soutenir Haïti sur le chemin de la paix et de la prospérité. À son peuple courageux et déterminé, nous offrons notre solidarité. Nous continuerons de le soutenir dans sa quête de paix au-delà de notre mandat au Conseil.

M. Dharmadhikari (France) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU, M^{me} Maria Isabel Salvador, pour sa présentation, et je lui réitère le plein soutien de la France. Je remercie également la Directrice générale de l'UNICEF, M^{me} Catherine Russell, et la responsable de programmes du Réseau national de défense des droits humains, M^{me} Rosy Auguste Ducéna.

La France est préoccupée par la dégradation de la situation sécuritaire et les violations des droits de l'homme dans ce pays. Les attaques des gangs se poursuivent et elles s'étendent à de nouveaux territoires. La première victime est la population haïtienne, en particulier les enfants. Nous avons de nouveau pu le constater avec le massacre intervenu

à Pont Soné le 3 octobre dernier. La France condamne avec la plus grande fermeté ces attaques. Le Conseil doit continuer à se mobiliser pour contribuer à l'amélioration de la situation des Haïtiennes et des Haïtiens. Il doit continuer à utiliser tous les leviers à sa disposition pour accompagner Haïti vers un retour à la stabilité.

La Mission multinationale d'appui à la sécurité est un de ces leviers. Le renouvellement de son mandat, le 30 septembre dernier, à l'unanimité est un signal fort envoyé au peuple haïtien de l'unité et de la détermination du Conseil de sécurité. Nous devons œuvrer pour que cette mission dispose des moyens humains et financiers lui permettant de remplir son mandat. Dans cette perspective, je voudrais rappeler la contribution de 2 millions d'euros au fonds fiduciaire des Nations Unies à laquelle nous nous sommes engagés récemment. La France travaille aussi avec ses partenaires européens pour engager un soutien financier de l'Union européenne.

Nous devons nous assurer que cet appui international à la sécurité en Haïti sera assuré dans le temps. La France est convaincue que les Nations Unies ont un rôle crucial à jouer, par leur expertise stratégique et opérationnelle ainsi que le soutien logistique qu'elles peuvent apporter. Enfin, il faut répondre à la demande d'Haïti de mener une réflexion sur une possible transition vers une opération de paix des Nations Unies.

Les sanctions du Conseil de sécurité constituent un autre levier. La France se félicite du renouvellement à l'unanimité du Conseil du régime de sanctions le 18 octobre dernier. L'élargissement du périmètre de l'embargo sur les armes et l'ajout d'un nouveau critère de désignation témoignent de notre volonté de renforcer la lutte contre les gangs. À cet égard, la France continue d'appeler à ajouter à la liste des sanctions les individus qui soutiennent et qui financent les gangs. L'ajout de deux individus fin septembre est un pas dans la bonne direction.

Pour faire face à la crise multidimensionnelle que connaît Haïti, il faut que ces efforts s'accompagnent d'avancées dans le processus de transition politique. La France réitère son soutien à ce processus, encadré par l'accord du 3 avril 2024, incluant le Conseil présidentiel et le Gouvernement de Garry Conille. Elle relève l'installation du Comité électoral provisoire et encourage les autorités haïtiennes à avancer dans la mise en œuvre complète de la feuille de route en vue de la tenue des élections de 2025.

M^{me} Blokar Drobič (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier de leurs exposés la Représentante spéciale, M^{me} Salvador ; la Directrice

générale, M^{me} Russell ; et M^{me} Ducéna. Je salue la présence du Ministre des relations extérieures de la République dominicaine, M. Álvarez Gil, et des Représentants permanents d'Haïti et du Kenya à la présente séance.

Qu'il me soit permis de commencer ma déclaration aujourd'hui en condamnant, dans les termes les plus forts, l'attaque perpétrée par le gang Gran Grif le 3 octobre dans la ville de Pont Soné, qui a fait plus d'une centaine de victimes civiles. Cette attaque brutale perpétrée par un gang vient nous rappeler que la tragédie humaine en cours, marquée par les pertes en vies humaines et les violations généralisées des droits de l'homme, reste une réalité quotidienne pour la population haïtienne. Elle met en lumière l'urgence pour la communauté internationale de soutenir davantage les autorités haïtiennes dans leur lutte contre les gangs.

Il est de plus en plus inquiétant de constater que la violence des gangs s'étend de la capitale à d'autres départements, y compris des zones rurales, à travers le pays. À cet égard, nous saluons le déploiement en Haïti de plus de 400 policiers et membres des forces de défense dans le cadre de la Mission multinationale d'appui à la sécurité, qui comprend désormais du personnel venu du Kenya, de la Jamaïque, du Belize et des Bahamas. Dans le même temps, nous espérons encore que la Mission pourra continuer de se déployer pour aider efficacement la Police nationale d'Haïti à rétablir la sécurité dans le pays.

Les améliorations nécessaires et urgentes en matière de sécurité doivent s'accompagner de progrès tangibles au sein du dispositif de gouvernance transitoire. Après l'installation au début de l'année du Conseil présidentiel de transition et du gouvernement intérimaire, nous jugeons encourageantes les nominations récentes au Conseil électoral provisoire, et nous espérons qu'il sera rapidement et pleinement opérationnel.

Les trois résolutions (2743 (2024), 2751 (2024) et 2752 (2024)) adoptées à l'unanimité ces derniers mois reflètent le soutien indéfectible du Conseil de sécurité à Haïti. Je tiens à assurer le peuple haïtien de notre soutien continu dans sa transition, au cours des prochains mois, vers la restauration des institutions démocratiques par la tenue d'élections régulières, crédibles, participatives et inclusives. Dans le même ordre d'idées, nous demandons instamment à toutes les parties prenantes en Haïti de tirer parti de ce soutien et de s'engager de manière responsable à parvenir à un consensus qui permettra de trouver une solution rapide et transparente à la situation politique du pays, solution qui sera dirigée et contrôlée par les Haïtiens.

Enfin, dans un contexte de crise sécuritaire persistante, les violations des droits de l'homme perpétrées par les gangs se poursuivent à un rythme alarmant. Nous

condamnons avec la plus grande fermeté toutes les formes de violence sexuelle et fondée sur le genre, visant le plus souvent les femmes et les filles, qui sont utilisées comme une arme pour contrôler et terroriser les communautés, et nous exprimons notre inquiétude face à l'augmentation du recrutement forcé et de l'exploitation des enfants par les gangs. Comme l'a souligné M^{me} Russell, les enfants sont les plus touchés par l'insécurité et subissent des atteintes et des violations graves d'une ampleur sans précédent. Il est donc urgent d'agir pour protéger leurs droits et leur sécurité et de veiller à ce que ceux qui ont été recrutés par des gangs soient remis en toute sécurité à des acteurs civils en vue de leur réintégration dans la société et de la possibilité d'avoir une enfance paisible. Par ailleurs, nous sommes profondément préoccupés par la violence des gangs qui exacerbe une situation humanitaire désastreuse, ce qui a entraîné des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë pour près de la moitié de la population haïtienne. À cette fin, nous continuons à demander qu'un accès humanitaire sûr, rapide et sans entrave à tous ceux qui en ont besoin soit autorisé et facilité.

Grâce à sa dernière contribution en date au Programme alimentaire mondial, la Slovénie continue de s'engager en faveur des efforts humanitaires menés en Haïti. Nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général à la communauté internationale pour qu'elle intensifie son soutien à cet égard.

M. Mikanagi (Japon) (*parle en anglais*) : J'apprécie l'exposé éclairant de la Représentante spéciale du Secrétaire, M^{me} Salvador. Je remercie également la Directrice générale Catherine Russell et M^{me} Ducéna pour leurs exposés instructifs. Je souhaite la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la République dominicaine, M. Álvarez Gil, ainsi qu'aux représentants d'Haïti et du Kenya.

Les conditions de sécurité en Haïti, où les meurtres et les enlèvements se poursuivent, restent désastreuses. Nous condamnons avec force toutes les formes de violence et d'activités illégales perpétrées par des gangs, y compris la violence sexuelle et fondée sur le genre, les violations des droits de l'homme, la traite et l'exploitation. Ces actions ont plongé des innocents dans une grave crise humanitaire. Nous insistons également sur le fait que toute forme de soutien aux gangs doit être interdite.

Le Japon estime qu'il est essentiel d'unir tous les efforts pour faire face à la situation sécuritaire et humanitaire d'Haïti. Je voudrais aujourd'hui développer les quatre points suivants.

Tout d'abord, le Japon soutient le rôle central du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) dans la coordination des efforts nationaux et internationaux. Je

suis encouragé par les efforts déployés par la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Salvador, et son bureau pour favoriser la collaboration entre Haïti et les autorités de transition, la Police nationale d'Haïti (PNH), l'équipe de pays des Nations Unies, y compris l'UNICEF et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la société civile, le Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti et les partenaires régionaux et internationaux. Les actions du BINUH maximisent l'impact de leurs activités sur la paix et la sécurité en Haïti.

Deuxièmement, nous saluons la collaboration entre la PNH et la Mission multinationale d'appui à la sécurité. Nous félicitons également le Kenya, la Jamaïque, le Belize, les Bahamas et tous les pays fournissant des contingents ou du personnel de police pour leurs efforts. Le Japon attend avec intérêt le rapport que la direction de la Mission présentera au Conseil de sécurité sur l'exécution de son mandat. Le Japon espère obtenir des informations plus détaillées sur les ressources dont la Mission a besoin pour soutenir efficacement la PNH, ce qui permettra à la communauté internationale d'offrir un appui plus ciblé. Le Conseil pourra ainsi envisager des options potentielles, y compris la transition de la Mission vers une opération de maintien de la paix des Nations Unies afin de pérenniser ses réalisations. Le Japon, pour sa part, a apporté une aide d'environ 14 millions de dollars pour contribuer à la Mission multinationale d'appui à la sécurité, notamment sous forme d'équipements à la PNH et d'aide à son école de police. Mon pays appelle une nouvelle fois la communauté internationale à accroître son soutien à la Mission.

Troisièmement, le Japon se félicite de l'adoption à l'unanimité du renouvellement des mesures de sanction des Nations Unies vendredi dernier (voir S/PV.9752) et appelle tous les États Membres, y compris Haïti, à en mettre en œuvre les dispositions avec diligence. La nouvelle résolution 2752 (2024) encourage une plus grande coordination entre les organismes compétents afin d'obtenir un soutien pour le renforcement des capacités de la PNH et des autorités frontalières et douanières haïtiennes.

Enfin, le Japon souligne l'importance de la solidarité entre les parties prenantes haïtiennes, en particulier pendant la période de transition politique à venir. Ce sera le fondement d'une gouvernance forte grâce à la tenue d'élections libres et régulières. Nous sommes encouragés par la nomination de sept membres de chaque secteur au Conseil électoral provisoire. Nous attendons également avec intérêt la mise en place rapide du Conseil électoral provisoire, d'une commission de justice, de vérité et de réparation, d'un organe de contrôle des actions gouvernementales et d'un conseil de

sécurité nationale, parmi d'autres institutions, comme l'a mentionné M. Voltaire. Nous espérons que tous les acteurs travailleront ensemble de bonne foi et avec dévouement à la paix et à la sécurité que le peuple haïtien mérite.

Le Japon s'est tenu et continuera de se tenir aux côtés du peuple haïtien. Nous avons récemment signé et échangé des notes avec ONU-Femmes concernant un projet de renforcement du leadership des femmes pour la paix et la cohésion sociale, en vue de fournir environ 2,5 millions de dollars pour la protection et l'autonomisation des femmes haïtiennes. Cela s'ajoute à l'aide que nous apportons actuellement en matière de sécurité et d'élections ainsi qu'à notre assistance humanitaire. Une fois de plus, je tiens à assurer le Conseil de l'engagement continu du Japon aux côtés des membres du Conseil et de tous les autres partenaires.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par exprimer ma gratitude à la Représentante spéciale María Isabel Salvador et à la Directrice générale de l'UNICEF Catherine Russell pour leurs exposés détaillés. Je tiens également à remercier M^{me} Ducéna d'avoir partagé ses idées.

Comme le souligne le débat d'aujourd'hui, la situation sécuritaire et humanitaire en Haïti reste désastreuse, même avec le déploiement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité. La crise, due à la violence endémique des gangs, à l'instabilité politique et à l'effondrement de l'économie, a plongé le peuple haïtien dans le chaos et le désespoir.

Qu'il me soit permis de revenir sur l'expérience qui a été la nôtre de 2010 à 2012 en Haïti. La République de Corée a déployé son contingent *Danbi*, se joignant aux efforts de secours de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation, à la suite du tremblement de terre de 2010. *Danbi* est un mot coréen qui signifie la bonne quantité de pluie au bon moment. Haïti a toujours besoin d'une aide internationale efficace et opportune. C'est pourquoi la République de Corée, malgré son éloignement géographique, continue de chercher des moyens de contribuer à la stabilisation et à la transition d'Haïti. Le Conseil de sécurité a fait un pas en avant significatif en adoptant à l'unanimité trois résolutions concernant Haïti cette année (résolutions 2743 (2024), 2751 (2024) et 2752 (2024)). Ces actions témoignent de notre profonde préoccupation et de notre volonté politique, ainsi que de l'unité du Conseil, de soutenir Haïti et son peuple. Je voudrais souligner quatre points à cet égard.

Premièrement, l'appropriation des mesures par les Haïtiens doit rester au centre de tous les efforts en faveur de la stabilité, de la transition politique et du développement durable. Toutes les parties prenantes et les autorités haïtiennes doivent travailler ensemble dans un esprit de compromis afin d'atteindre l'objectif de février 2026 pour

la mise en place d'un gouvernement et d'un parlement nouvellement élus. Il n'y a pas de place pour les luttes de pouvoir internes.

Deuxièmement, les progrès de la transition politique dépendent de la sécurité. Cet objectif peut être atteint en renforçant les capacités de la Police nationale d'Haïti avec le soutien et la collaboration de la Mission multinationale d'appui à la sécurité. Nous savons tous que cette mission a besoin de plus de personnel et d'un financement accru pour avoir des effets tangibles sur le terrain. L'annonce récente par le Kenya que 600 policiers kényans supplémentaires seraient prêts à prendre leurs fonctions le mois prochain est encourageante. Je me fais également l'écho de l'appel lancé par la Représentante spéciale en faveur de contributions additionnelles à la Mission multinationale d'appui à la sécurité, en particulier en termes de financement. La République de Corée suit actuellement les procédures internes nécessaires pour soutenir cet effort.

Troisièmement, il est primordial de mettre pleinement en œuvre les mesures de sanction du Conseil de sécurité, en particulier l'embargo sur les armes. Des gangs et des criminels lourdement armés, équipés d'armes et de munitions issues du trafic, sont les principaux responsables de l'aggravation de la situation. À cet égard, nous estimons que les pays et les organisations de la région ont un rôle déterminant à jouer pour empêcher une montée du trafic d'armes et de munitions lié aux gangs.

Quatrièmement, étant donné que la situation en Haïti ne peut être inversée du jour au lendemain et qu'elle nécessite des efforts soutenus à l'échelle internationale, nous devons nous efforcer de consolider la présence de l'ONU en Haïti, ainsi que sa mission politique spéciale, le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH). À cette fin, la République de Corée est prête à étudier des solutions pratiques avec les membres du Conseil de sécurité.

Pour terminer, la République de Corée réaffirme son appui à la Représentante spéciale Salvador et au BINUH.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} María Isabel Salvador, et la Directrice générale de l'UNICEF, M^{me} Catherine Russell, de leurs exposés sur la situation en Haïti. Par ailleurs, nous avons écouté très attentivement l'intervention de la représentante de la société civile, M^{me} Rosy Auguste Ducéna. Nous saluons la participation à la séance d'aujourd'hui du Ministre des relations extérieures de la République dominicaine, M. Roberto Álvarez Gil, et des Représentants permanents d'Haïti et du Kenya.

Bien entendu, aucun membre du Conseil ne se faisait d'illusions sur les chances de voir la vie dans le pays s'améliorer automatiquement avec la mise en place des autorités de transition et le déploiement des premières unités de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti. Haïti reste plongé dans une crise profonde sur les plans humanitaire, socioéconomique et politique. Le Conseil présidentiel de transition et le Gouvernement tentent de faire leur travail, mais les tensions entre ces organes et en leur sein ne cessent de croître, ce qui a des répercussions immédiates sur le fonctionnement des autorités de l'État dans l'ensemble du pays. Nous appelons tous les acteurs politiques en Haïti à mettre de côté leurs divergences et à assumer la responsabilité du destin de leur pays, de manière indépendante et sans ingérence extérieure.

Nous prenons note du travail accompli par le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) pour promouvoir le dialogue politique dans le pays et élaborer, conformément à la résolution adoptée en juillet (résolution 2743 (2024)), une stratégie visant à soutenir le processus politique interne haïtien en vue de rétablir les institutions démocratiques et d'organiser des élections générales. Nous espérons que, malgré les problèmes bien connus, les élections auront lieu dans les délais convenus, c'est-à-dire avant la fin de 2025.

Nous sommes convaincus que le peuple haïtien saura trouver une solution à ses problèmes, à condition que la manipulation extérieure du pays prenne fin. Jusqu'à présent, nous avons été témoins de l'imposition de sanctions unilatérales contre certaines personnalités haïtiennes, dans le but de nettoyer le paysage politique du pays, et de l'exploitation cynique des migrants haïtiens dans le cadre de la campagne électorale des États-Unis.

Il est rassurant de constater que les autorités haïtiennes ne restent pas silencieuses quant au rôle destructeur que le colonialisme et les ingérences étrangères en général ont joué dans l'histoire du pays. À cet égard, nous soutenons l'initiative annoncée à l'Assemblée générale par le représentant de Port-au-Prince, visant à récupérer auprès de Paris l'équivalent moderne du montant qu'Haïti, alors nouvellement libéré, a été honteusement contraint de verser à son ancienne métropole à titre de réparations pour son indépendance. L'un des objectifs du projet de résolution (A/C.4/79/L.8) sur l'élimination du colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, adopté la semaine dernière par la Quatrième Commission de l'Assemblée générale à l'initiative d'un groupe d'États, dont la Russie, est de soutenir ces aspirations légitimes.

Ce qui est au cœur de la situation extrêmement préoccupante d'Haïti, c'est un vide sécuritaire total. Les contingents de la Mission multinationale d'appui à la sécurité ont certainement contribué à stabiliser la situation dans certains quartiers de la capitale, en permettant à la police locale et aux forces armées reconstituées du pays d'intensifier leurs opérations contre les gangs. Cependant, la présence de la Mission multinationale d'appui à la sécurité sur le terrain n'est pas encore suffisante pour renverser la vapeur.

Les faits montrent que la violence se poursuit en Haïti à une échelle comparable à celle d'un État en conflit armé. Les gangs criminels ont étendu leurs activités illégales au-delà de la capitale, ce qui a déjà entraîné des affrontements sanglants et des attaques dans les quartiers situés au nord et au sud de Port-au-Prince, le blocage d'autoroutes et l'extension des activités des gangs aux zones limitrophes de la République dominicaine. L'attaque la plus horrible à cet égard a été le massacre perpétré dans la ville de Pont Soné, dans le département de l'Artibonite, où des membres du gang Gran Grif ont tué plus de 100 personnes, y compris des enfants.

Bien sûr, la situation ne peut être réduite à une simple bataille entre le bien et le mal, et nous ne pouvons pas non plus oublier que près de la moitié des membres des gangs sont des mineurs. Nombre d'entre eux ont été recrutés de force et n'ont aucun autre moyen de survivre ou de s'épanouir au sein de la société. C'est donc par désespoir qu'ils rejoignent les gangs. Tout cela doit être pris en compte tant dans les opérations de lutte contre les gangs que dans l'administration de la justice et le choix des mesures préventives.

Les rapports de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et du Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti nous donnent une image très précise des armes utilisées par les gangs et de leurs sources et voies d'approvisionnement. Toutes les armes de petit calibre dont ils disposent sont des armes standard de l'OTAN, et la principale route de contrebande commence en Floride. Le trafic n'est pratiquement pas entravé, puisque la plupart des cargaisons ne font l'objet d'aucune inspection. Pendant ce temps, les États-Unis continuent de ne pas donner suite aux demandes du Groupe d'experts d'enquêter sur les chaînes d'approvisionnement illégales.

Il faut amener les personnes impliquées dans le trafic d'armes à répondre de leurs actes, notamment en ayant recours à la panoplie de sanctions du Conseil. Nous notons que les autorités haïtiennes ont effectué plusieurs saisies d'armes et qu'elles ont intensifié la lutte contre le trafic de

drogue. Toutefois, ces efforts ne peuvent pas à eux seuls mettre fin au flux d'armes et de drogues vers l'île, à moins que les pays responsables qui fournissent des marchandises illégales ne prennent des mesures appropriées. La solution est évidente et nous invitons les membres à garder cela à l'esprit lors des débats du Conseil sur la situation en Haïti.

La Présidente : Je vais à présent faire une déclaration à titre national.

Je voudrais, comme mes collègues, d'abord remercier la Représentante spéciale, M^{me} Salvador, et la Directrice générale de l'UNICEF, M^{me} Russell, de leurs interventions. Je salue aussi la présence du Ministre des relations extérieures de la République dominicaine, M. Roberto Álvarez Gil, et des représentants d'Haïti et du Kenya dans cette salle. J'aimerais souligner notre reconnaissance particulière à M^{me} Auguste Ducéna que je remercie de son engagement continu et courageux en faveur de son peuple.

Le prix Nobel de la paix Denis Mukwege nous a rappelé qu'il n'y a pas de paix durable sans justice et que la justice n'est pas négociable. La crise persistante en Haïti, marquée par l'impunité des violences massives, notamment sexuelles, montre à quel point le peuple haïtien est loin d'une vie en paix. Si nous nous félicitons que des progrès politiques aient été accomplis, nous craignons qu'ils ne soient à nouveau menacés. Dans ce contexte, la Suisse reste déterminée à poursuivre son soutien humanitaire, en plaçant les intérêts, les préoccupations et les aspirations de la population haïtienne au cœur de son action.

Je me permets de souligner les points suivants.

Premièrement, le cycle de la violence, de l'insécurité et de la pauvreté doit être brisé. Nous saluons le courage des acteurs et actrices humanitaires et demandons un accès humanitaire rapide, sûr et sans entrave à toutes les personnes dans le besoin. En ce qui concerne la lutte contre l'insécurité, la mise en œuvre du mandat de la Mission multinationale d'appui à la sécurité reste un facteur clef pour soutenir la restauration de la paix et de la stabilité, et nous félicitons le Kenya pour son leadership. Cependant, il est également essentiel de protéger les progrès durement acquis face aux catastrophes naturelles en Haïti, un pays fortement exposé aux aléas naturels qui menacent les vulnérabilités existantes. C'est pourquoi nous devons investir davantage dans la résilience, notamment en réponse aux impacts croissants du changement climatique. Afin d'assurer une réponse durable et efficace, la Suisse travaille avec les acteurs et actrices locaux et les institutions haïtiennes sur des mesures de réduction des risques dans le département du Sud.

Deuxièmement, l'impunité doit cesser. Les responsables des violations et abus des droits humains, en particulier contre les femmes et les filles, doivent être traduits en justice. Cependant, pour que justice soit rendue aux victimes, il est également indispensable de s'attaquer aux causes profondes de cette violence. L'afflux d'armes reste une menace directe à la sécurité et à la paix. Il est donc crucial d'intensifier nos efforts pour faire respecter l'embargo sur les armes. À cet égard, nous saluons le renouvellement unanime du régime de sanctions et appelons à sa mise en œuvre complète. Dans le sens d'une aide immédiate, la Suisse a soutenu activement les efforts visant à fournir une assistance médicale aux victimes, tout en sensibilisant et en renforçant les acteurs et actrices locaux afin qu'ils puissent leur venir en aide.

Troisièmement, la protection et le bien-être des enfants doivent rester une priorité. Nous sommes profondément préoccupés par leur recrutement et utilisation croissants par les gangs, qui constituent des violations graves. Ces enfants, avant tout victimes, nécessitent un soutien accru pour leur réintégration selon les normes internationales. Nous encourageons le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) à poursuivre ses efforts importants dans ce domaine et nous saluons aussi l'engagement de la Mission multinationale d'appui avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour renforcer ses capacités dans le traitement des enfants victimes des gangs. En fin de compte, chaque enfance brisée par la violence nous appelle à agir avec détermination pour offrir aux enfants un avenir paisible.

M^{me} Auguste Ducéna a souligné que justice, droits humains et responsabilité sont les fondations sur lesquelles Haïti pourra bâtir une paix durable et une prospérité future. Le BINUH reste un pilier essentiel de la réponse internationale pour atteindre cet objectif.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant d'Haïti.

M. Rodrigue (Haïti) : Je tiens tout d'abord à exprimer ma gratitude aux membres du Conseil de sécurité pour l'attention constante qu'ils portent à la situation de mon pays, Haïti. Leur engagement continu constitue la preuve tangible de l'importance accordée à la stabilité et au bien-être du peuple haïtien. Nous prenons acte de différentes remarques et des préoccupations qui viennent d'être exprimées par les membres du Conseil de sécurité.

Je salue la présence du Ministre des relations extérieures de la République dominicaine, de M^{me} Russell,

Directrice générale de l'UNICEF, de M^{me} Maria Isabel Salvador, Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, et de M^{me} Auguste Ducéna, du Réseau national de défense des droits humains d'Haïti.

Je voudrais remercier spécialement la Représentante spéciale pour sa présentation du rapport du Secrétaire général (S/2024/742) et pour son exposé très instructif sur les récents développements survenus dans le pays. Elle décrit les actions entreprises par le système des Nations Unies, ainsi que celles des acteurs nationaux, régionaux et internationaux, pour aider le Gouvernement à faire face à la crise que traverse Haïti. Ce document reflète également les nombreux défis auxquels notre pays fait face, ainsi que les efforts du Gouvernement pour renforcer la sécurité, améliorer la gouvernance et restaurer l'état de droit dans le pays. Nous prenons note des recommandations soulignées dans le rapport du Secrétaire général et voulons affirmer que le Gouvernement haïtien reste fermement engagé à améliorer la sécurité et à répondre aux différents besoins urgents de notre population.

Haïti continue de faire face à une crise complexe aux multiples facettes, englobant la sécurité, l'économie, le social, les droits de l'homme, le développement et les défis humanitaires. Les gangs armés continuent d'étendre leur périmètre de contrôle sur de nouvelles zones avec un niveau élevé de violence, notamment des violences sexuelles, des violations des droits de l'homme, des meurtres, des enlèvements, avec comme conséquence des milliers de déplacés forcés.

Le 3 octobre dernier, les hommes du gang Gran Grif, dirigé par le Chef Luckson récemment sanctionné par les États-Unis, ont attaqué la ville de Pont Sondé, dans le département de l'Artibonite, et ont massacré environ 115 personnes et fait un grand nombre de blessés, dont des femmes et des enfants. Ils ont également forcé 6300 personnes à fuir leurs maisons. Cette semaine, plusieurs quartiers périphériques de la capitale Port-au-Prince, dont Tabarre, où se trouve l'ambassade américaine, ont subi des attaques violentes d'individus lourdement armés. En réponse à la violence, le rapport du Secrétaire général indique que la Police nationale d'Haïti, avec le soutien de la Mission multinationale d'appui à la sécurité, a lancé des opérations antigangs à grande échelle dans plusieurs quartiers de Port-au-Prince. Ces opérations ont connu un certain succès en libérant certaines routes et des quartiers de la présence des gangs.

Mais les trois dernières semaines ont vu des opérations conjointes de sécurité ciblées et soutenues menées par le personnel de la Mission multinationale d'appui à

la sécurité et la Police nationale d'Haïti dans des zones contrôlées par des gangs, notamment le centre-ville de Port-au-Prince, Gantier et Delmas. Les résultats escomptés, cependant, tardent encore à venir. Les forces de sécurité restent confrontées à des difficultés pour maintenir le contrôle des zones contestées, en raison d'un manque de ressources, notamment personnelles et matérielles, qui limitent leur capacité à renforcer leur présence physique, qui comprend actuellement un peu plus de 400 policiers sur un total de 2 500 attendus.

Nous ne devons pas perdre de vue la dimension humanitaire de la crise actuelle en Haïti. Malgré des progrès sur les fronts politique et sécuritaire, la situation humanitaire dans le pays reste désastreuse. Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays a augmenté de 22 %, passant de 578 000 à plus de 700 000 entre juin et septembre, les enfants représentant plus de la moitié de toutes les personnes déplacées.

Le système de santé haïtien est menacé d'effondrement, en raison, entre autres, de l'accès limité au carburant pour les infrastructures de santé, des attaques ciblées contre les hôpitaux et d'une pénurie de travailleurs de la santé due aux taux d'attrition élevés. La situation a également affecté le système éducatif, avec des fermetures et des opérations irrégulières dans les écoles, ce qui impacte grandement la capacité d'apprentissage des enfants.

La sécurité alimentaire, la santé et l'accès à l'éducation demeurent des priorités cruciales pour le Gouvernement. Près de la moitié de la population du pays est confrontée à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë. Au 3 juillet, le financement du plan d'intervention et de besoins humanitaires 2024 en Haïti représentait environ 24 % des 673,8 millions de dollars nécessaires, nettement insuffisant pour faire face à la crise humanitaire que nous connaissons.

Le Secrétaire général note que la situation des enfants reste particulièrement préoccupante, car les enfants continuent d'être victimes de graves violations, notamment des meurtres, des violences sexuelles et des attaques contre des écoles, ainsi que de la traite et du recrutement par les gangs. Compte tenu de la détérioration de la situation, Haïti a besoin d'un soutien renforcé, soutenu et coordonné.

Haïti continue de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires internationaux pour répondre aux besoins des plus vulnérables, et nous nous efforçons de renforcer la résilience de nos institutions pour faire face à ces défis de manière durable. Le rapport du Secrétaire général observe que les violations des droits de l'homme

persistent dans de grandes parties du pays, notamment des meurtres, des mutilations, des viols, des enlèvements et le saccage de biens privés et d'installations de services sociaux.

Alors que les meurtres et les enlèvements ont diminué dans le centre-ville de Port-au-Prince, le rapport note que la situation s'est considérablement détériorée dans d'autres zones voisines, comme les communes de Ganthier, Tabarre, Pernier et Gressier. Dans ces quartiers et dans d'autres quartiers contrôlés par des gangs, leurs membres ont continué de faire preuve d'une brutalité extrême à l'encontre de leurs victimes, notamment en procédant à des exécutions publiques et en assassinant des familles entières pour collaboration présumée avec la police.

Sur le plan politique, l'installation officielle du Conseil électoral provisoire, le 18 octobre dernier, constitue une étape cruciale pour le retour à l'ordre démocratique en Haïti. Bien que le Conseil électoral provisoire soit incomplet, avec l'absence notable des représentants des secteurs des femmes et des droits humains, cet événement tant attendu représente un jalon important dans le processus de rétablissement des institutions démocratiques. Le Gouvernement haïtien, par la voix du Conseil présidentiel de transition et du Premier Ministre, a réaffirmé sa volonté d'organiser des élections inclusives et transparentes. Cette démarche, malgré les défis, est un signal fort de la volonté de nos autorités de restaurer la légitimité des institutions et de poser les bases d'un avenir plus stable pour le pays.

Néanmoins, le rétablissement de la sécurité demeure la principale préoccupation pour nos dirigeants. Le rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti appelle la communauté internationale à apporter d'urgence un soutien financier supplémentaire à la Mission multinationale d'appui à la sécurité afin d'assurer la poursuite de son déploiement et l'atteinte de ses objectifs. Le contexte actuel, marqué par l'insécurité croissante, nécessite des efforts redoublés pour garantir un environnement propice à la tenue des élections. Les forces de sécurité nationales continuent d'être mobilisées pour rétablir l'ordre et permettre à la population de participer en toute sécurité au processus électoral. Ce double effort, restaurer la sécurité et organiser des élections, est essentiel pour ramener Haïti sur le chemin de la démocratie et du développement durable. Les récentes initiatives visant à renforcer les forces de sécurité nationales ainsi que la coopération avec la Mission multinationale d'appui à la sécurité, montrent notre détermination à restaurer l'autorité de l'État et à garantir la sécurité de nos citoyens.

Cependant, nous sommes grandement préoccupés par la lenteur du déploiement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité, causée tout particulièrement par les difficultés rencontrées pour trouver le financement nécessaire pour son fonctionnement. C'est d'ailleurs dans cet esprit que le Président du Conseil présidentiel de transition, S. E. M. Leslie Voltaire, vient d'adresser au Secrétaire général une lettre pour demander la transformation le plus tôt possible de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti en une mission de maintien de la paix. Nous comptons sur la compréhension et la bonne foi des membres du Conseil pour accorder un traitement favorable à cette requête.

Je voudrais profiter de cette assise pour déplorer avec fermeté la situation alarmante des déportations massives de nos compatriotes par la République dominicaine. Si nous reconnaissons le droit inaliénable de tout État de gérer ses frontières et de mettre en œuvre ses politiques migratoires, ces actions doivent être conformes aux principes fondamentaux du droit international, en particulier ceux qui garantissent le respect de la dignité humaine et des droits des migrants. C'est pourquoi la République d'Haïti, en accord avec le droit international et l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, reconnaît pleinement le droit de la République dominicaine à exercer sa souveraineté sur son territoire, notamment en matière de gestion des flux migratoires. Cependant, cette souveraineté doit s'exercer dans le respect des normes internationales, en particulier celles relatives aux droits de l'homme.

Les pratiques de déportations massives de ressortissants haïtiens par les autorités dominicaines sont non seulement des violations des droits fondamentaux de la personne, mais elles sont également contraires aux instruments internationaux. Ces déportations vont également à l'encontre des accords bilatéraux signés entre Haïti et la République dominicaine, notamment le protocole d'accord de 1999 sur les mécanismes de rapatriement. Haïti dénonce fermement ces pratiques, qui vont également à l'encontre du principe de bon voisinage. En tant que Membre fondateur de l'ONU, la République d'Haïti réitère son attachement aux principes de résolution pacifique des différends, tels que prescrits par le droit international, et sollicite la solidarité internationale afin de mettre fin à ces violations graves des droits humains, qui alimentent les tensions et entravent les relations pacifiques entre les deux nations. C'est donc dans cette perspective qu'Haïti réaffirme sa volonté de travailler en coopération avec la République dominicaine, afin de trouver un dénouement heureux à cette situation alarmante, mais insiste sur la nécessité de garantir un traitement humain, digne et

respectueux des droits des migrants. Nous appelons la communauté internationale à observer cette situation de près et à encourager une approche juste et solidaire dans le traitement de cette crise migratoire.

Il est important de rappeler que la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, a la responsabilité de prévenir les crises humanitaires et d'assurer le respect du droit international humanitaire. L'absence de respect des normes internationales dans ces déportations aggrave une situation déjà critique pour Haïti, un pays qui, comme le sait le Conseil, fait face à des défis monumentaux en matière de sécurité, de gouvernance et de développement socioéconomique. Cette vague soudaine de personnes renvoyées de manière brutale dans un contexte déjà extrêmement fragile met à rude épreuve notre capacité à répondre aux besoins humanitaires urgents. Cette situation ne fera qu'aggraver la crise humanitaire que nous connaissons actuellement.

Aujourd'hui, j'ai voulu souligner l'extrême urgence de la situation dans notre pays, confronté à des défis multiples qui non seulement mettent en péril la sécurité nationale, mais aussi qui constituent une menace à la paix et à la sécurité de la région. Haïti continue à se trouver à un carrefour critique et nous sommes conscients que les autorités et le peuple haïtiens sont les véritables protagonistes de leur avenir. La responsabilité leur incombe au premier chef. Néanmoins, il est du devoir collectif, en tant que communauté internationale, de redoubler d'efforts afin de soutenir les institutions haïtiennes dans leur lutte pour le rétablissement de l'ordre, de la sécurité et du respect des droits humains.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au Ministre des relations extérieures de la République dominicaine.

M. Álvarez Gil (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous accueillons avec satisfaction le rapport présenté par le Secrétaire général (S/2024/742) et reconnaissons l'excellent travail réalisé par la Représentante spéciale du Secrétaire général en Haïti. Nous remercions en outre les intervenantes des exposés instructifs qu'elles ont présentés cet après-midi, qui étaient également choquants et inquiétants.

Depuis ma dernière intervention au Conseil de sécurité le 3 juillet (voir S/PV.9679), le Conseil a renouvelé les mandats du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) et de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti ainsi que le régime de sanctions, ce qui illustre indubitablement l'engagement croissant de l'Organisation à l'égard d'Haïti.

Comme le mentionne le rapport du Secrétaire général, la situation en Haïti reste très grave et préoccupante. Le contrôle territorial exercé par les gangs criminels sur la zone métropolitaine de Port-au-Prince augmente et a atteint 85 %. Hier encore, le Premier Ministre Garry Conille a expliqué qu'il avait dû prendre des mesures pour renforcer la Police nationale d'Haïti, compte tenu de

« la situation préoccupante qui prévaut, en particulier à Port-au-Prince et dans la région de l'Artibonite. Les quartiers stratégiques, tels que Solino, et d'autres zones récemment libérées sont réellement menacés ».

La situation des institutions de l'État reste précaire en raison d'actes criminels et d'attaques violentes contre des fonctionnaires et des installations publiques et privées, comme cela a été décrit en détail cet après-midi. À cela s'ajoute la détérioration de la situation économique, sociale et humanitaire, qui érode encore davantage les capacités en matière de lutte contre les activités des organisations criminelles. Le récent massacre de plus de 115 personnes dans la communauté de Pont Sondé, le pire qu'ait connu Haïti depuis des années, est une preuve tangible de la souffrance et de la violence incontrôlée qui continuent de toucher notre voisin. Il convient de rappeler que le gang responsable de ce massacre, Gran Grif, est également responsable de la fermeture en février 2023 d'un hôpital situé dans la même zone, qui fournissait des soins à 700 000 personnes.

Ce scénario sinistre indique clairement qu'Haïti doit mener à bon terme processus de constitution de la force robuste promise dès que possible. La direction de la MMAS par le Kenya est inestimable, tout comme l'appui fourni par les États-Unis et les efforts menés par la Communauté des Caraïbes, notamment les pays des Caraïbes qui ont déjà déployé des contingents, parmi lesquels ceux des Bahamas qui sont arrivés récemment. Je dois également souligner l'engagement du Canada à former et à équiper la Mission, ainsi que l'appui d'autres pays, notamment l'appui financier et logistique du Gouvernement dominicain. Notre pays a pris en charge la composante chargée de l'évacuation sanitaire de la MMAS afin qu'en cas de besoin, les membres de son personnel soient pris en charge dans des hôpitaux du pays. D'ailleurs, plusieurs membres de la MMAS ont déjà été soignés dans nos hôpitaux.

Quatre mois après le déploiement des premiers membres du personnel de la MMAS, et malgré leurs efforts indéniables, l'on espérait des résultats plus solides. Face à cette situation, la République dominicaine a été contrainte de prendre des mesures exceptionnelles. Ce

mois-ci, le Conseil national de sécurité de la République dominicaine a décidé d'intensifier les opérations d'interdiction des migrations afin de réduire le flux continu et massif de migrants clandestins dans le pays. Le Conseil a également analysé le risque potentiel que la violence engendrée par la criminalité organisée en Haïti ne s'étende au-delà des frontières de ce pays. Le Gouvernement dominicain ne peut pas donner suite à l'appel insensé à mettre fin aux rapatriements, car cela reviendrait à déclarer que la frontière est ouverte, encourageant ainsi une intensification des migrations irrégulières vers le pays. Nous ne permettrons jamais que cela se produise. Aujourd'hui, 147 000 élèves haïtiens fréquentent nos écoles maternelles et primaires ; 16 % du budget de la santé de la République dominicaine est consacré aux Haïtiens. Il y a des limites.

La crise qui ravage Haïti relève de sa responsabilité et est exacerbée par le manque d'appui durable et en temps voulu de la part de la communauté internationale. Nous, Dominicains, n'avons jamais été à l'origine d'une quelconque situation humanitaire, économique ou d'insécurité en Haïti. Pourtant, nous faisons face à cette crise depuis des décennies, pratiquement seuls. Comme l'a déclaré le Président Luis Abinader Corona lors de sa dernière allocution en date à l'Assemblée générale,

« il est inadmissible qu'à ce stade, les pays qui ont contribué à la situation haïtienne ou qui se sont engagés à la régler n'aient pas pleinement tenu leurs promesses ».

Nous ne pouvons faire fi du fait que garantir la stabilité en Haïti passe nécessairement par la tenue d'élections, ce qui nous préoccupe à juste titre étant donné que l'état actuel de ce pays a une incidence directe sur le nôtre. C'est pourquoi nous nous sentons obligés de surveiller ce processus. Il est impossible d'envisager d'organiser et de tenir des élections dans les conditions actuelles. Le retard dans le rétablissement de l'ordre a fortement entravé l'organisation de l'ensemble du processus électoral. Sans contrôle territorial, sans le contrôle total et effectif du Conseil électoral provisoire, sans que la liste électorale soit complétée et sans l'établissement d'un calendrier pour les processus clefs, nous ne pouvons pas nous attendre à ce que les élections se déroulent à la date prévue. Nous devons de toute urgence travailler de manière coordonnée avec d'autres organismes régionaux pour mettre en place une coopération technique en matière électorale, afin d'ouvrir la voie au rétablissement de la démocratie. Dans la déclaration que j'ai faite en juillet, j'ai dit que le BINUH est devenu une lueur d'espoir pour le peuple haïtien et que, dans cette nouvelle phase, il doit rester un

pilier essentiel pour apporter son appui au Gouvernement de transition, à la MMAS et à l'organisation de l'indispensable processus électoral.

Notre pays a toujours été soutenu les autres peuples lorsqu'ils avaient besoin de notre aide. Cela fait partie de notre tradition. Nous nous félicitons vivement que d'autres pays nous aient aidés lorsque nous avons été en difficulté. Mais la République dominicaine est également guidée par le principe non négociable de la préservation de sa sécurité nationale et par l'état de droit.

Nous ne pouvons pas nous laisser abattre par les circonstances difficiles qui persistent. Le moment est venu de redoubler d'efforts pour appuyer sans hésitation le peuple haïtien.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant du Kenya.

M. Lokaale (Kenya) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Madame la Présidente, et, à travers vous, la délégation suisse, de la manière exemplaire dont vous dirigez les travaux de Conseil de sécurité en ce mois d'octobre. Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, M^{me} Salvador, de son exposé détaillé sur l'action importante menée par le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) et sur la situation en Haïti. Je remercie également la Directrice générale de l'UNICEF, M^{me} Russell, et M^{me} Ducéna de leurs observations. Je salue avec gratitude la participation à la présente séance de mon cher frère et collègue, le Représentant permanent d'Haïti, l'Ambassadeur Antonio Rodrigue, ainsi que de S. E. M. Roberto Álvarez Gil, Ministre des relations extérieures de la République dominicaine.

Au cours des trois derniers mois, nous avons été témoins d'un exploit remarquable s'agissant de la gestion du dossier haïtien par le Conseil de sécurité. Le Conseil a renouvelé à l'unanimité trois mandats concernant Haïti. Il a renouvelé le mandat du BINUH le 12 juillet (voir S/PV.9684), le mandat de la Mission multinationale d'appui à la sécurité le 30 septembre (voir S/PV.9735), et le régime de sanctions concernant Haïti le 18 octobre (voir S/PV.9752). Le Kenya lui en est reconnaissant. Je remercie tous les membres du Conseil de sécurité d'avoir donné au peuple haïtien l'assurance indéniable de l'appui indéfectible de la communauté internationale. Les membres du Conseil ont concrètement donné la preuve de leur détermination et ont joué un rôle de chef de file, conformément à leur mandat, dans les efforts visant à restaurer la dignité des femmes, des hommes et des enfants qui souffrent en raison des violences, des privations et de l'instabilité qui perdurent depuis longtemps.

La détérioration des conditions de sécurité à Port-au-Prince est profondément préoccupante. Cependant, tout espoir n'est pas perdu, surtout compte tenu de la résilience éprouvée du peuple haïtien, de la détermination de ses dirigeants politiques, des efforts de la Mission multinationale d'appui à la sécurité et de l'appui solide du Conseil de sécurité. C'est un honneur pour le Kenya de diriger la Mission, qui est une innovation du Conseil. Bien que son déploiement n'en soit qu'à ses débuts, la Mission multinationale d'appui à la sécurité est un catalyseur essentiel qui permettra à Haïti de faire des progrès concrets sur le plan de la sécurité et sur le plan politique. Il s'agit d'un facteur important pour faciliter l'accès de l'aide humanitaire aux personnes qui en ont besoin, ainsi que pour fournir des services sociaux, notamment la réouverture des écoles et des hôpitaux et la reprise de l'activité économique dans les zones jusqu'ici contrôlées par les gangs.

Je salue le courage et la détermination de la Police nationale d'Haïti qui, avec le soutien de la Mission multinationale d'appui à la sécurité, s'emploie à rétablir la sécurité, en particulier à Port-au-Prince. Malgré les nombreux obstacles, elles ont lancé ensemble des opérations de lutte contre les gangs de grande envergure, ce qui a permis de sécuriser certaines infrastructures critiques, notamment l'Académie de la police nationale haïtienne, le Palais national, l'aéroport international et ses environs, l'hôpital national et le principal port maritime de Port-au-Prince.

Ces progrès, réalisés par le contingent initial de 410 policiers, qui ne représente que 16 % des 2 500 policiers jugés nécessaires, constituent une validation de principe et démontrent le potentiel de réussite d'une Mission multinationale d'appui à la sécurité entièrement déployée et dotée de ressources suffisantes. Il est urgent d'augmenter les effectifs déployés au sein de la Mission. Nous nous félicitons des promesses de personnel faites par un certain nombre de pays, en particulier de la région, et nous attendons avec impatience leur déploiement pour rejoindre le Belize, les Bahamas, la Jamaïque et le Kenya, qui ont fourni les 410 agents sur le terrain.

Le Kenya met tout en œuvre pour honorer sa promesse de déployer 1 000 policiers. Il y a deux semaines, le Premier Ministre Conille a effectué une visite d'État au Kenya, au cours de laquelle le Président William Ruto a réaffirmé que le Kenya était prêt à déployer 600 policiers supplémentaires. Ces agents suivent actuellement une formation préalable au déploiement et seront prêts à partir

en mission à la mi-novembre. Toutefois, leur déploiement est subordonné à la disponibilité des ressources nécessaires et à la mise en place d'arrangements logistiques.

Ma délégation remercie tous les États Membres qui ont fait de généreuses contributions volontaires sous forme de fonds, de matériel et d'un appui logistique, notamment par l'intermédiaire du fonds d'affectation spéciale des Nations Unies créé par le Secrétaire général. Toutefois, un manque important de ressources subsiste. Nous saluons et soutenons donc l'appel lancé par le Secrétaire général à la communauté internationale pour qu'elle apporte d'urgence un soutien financier supplémentaire à la Mission multinationale d'appui à la sécurité afin d'assurer son plein déploiement et l'accomplissement de son mandat.

Je tiens à rappeler que, si la Mission multinationale d'appui à la sécurité est une intervention essentielle et novatrice, elle ne constitue qu'une partie de la solution. La stabilité d'Haïti ne sera possible que grâce à une approche multidimensionnelle, qui s'attaque à la racine de ses problèmes. La Mission continuera donc de se coordonner et de travailler en étroite collaboration avec le BINUH, l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement haïtien.

Nous saluons les mesures prises par le Conseil pour faire un usage plus robuste de ses outils, en particulier le régime des sanctions. Les chefs de gangs et leurs complices doivent comprendre que le Conseil ne leur permettra pas d'entretenir la criminalité transnationale et la violence contre les civils en Haïti. Une mise en œuvre plus stricte du régime de sanctions par tous les pays concernés est vivement souhaitée afin d'endiguer le flux d'armes vers les gangs. Nous rendons hommage à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'aide qu'il apporte aux autorités haïtiennes dans ce domaine et dans d'autres domaines relevant de son mandat.

Enfin, je réaffirme la solidarité indéfectible du Kenya avec ses frères et sœurs haïtiens. Nous continuerons à travailler ensemble pour rétablir la sécurité afin d'assurer la prospérité socioéconomique du peuple haïtien.

La Présidente : Il n'y a plus d'oratrice ou d'orateur inscrit sur la liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 17 h 5.